

STANDARDS DE QUALITÉ EN MATIÈRE D'ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LES ENFANTS SUSPECTÉS ET/OU ACCUSÉS

UN GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE





Le projet CLEAR-Rights est cofinancé par le programme Justice de l'Union européenne (2014-2020). Le contenu de ce document ne représente que le point de vue des auteurs et n'engage que leur seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.

ISBN : 978-2-931126-15-8

Numéro d'inscription à la Bibliothèque royale de Belgique D/2022/14.132/2
Publication Avril 2022

STANDARDS DE QUALITÉ EN MATIÈRE D'ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LES ENFANTS SUSPECTÉS ET/OU ACCUSÉS

UN GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE



AUTEURS ET REMERCIEMENTS

Le présent document a été développé dans le cadre du projet CLEAR-Rights. Le projet est dirigé par le bureau régional de Terre des hommes en Hongrie et est mis en œuvre en partenariat avec Terre des hommes Roumanie, PILnet, l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (France), Défense des Enfants International (Belgique), Défense des Enfants Pays-Bas.

Les standards de qualité et le guide étape par étape ont été préparés par **Lea Hungerbühler (LEXIMPACT) & l'organisation Peace of Mind Afghanistan** recrutées en consultation pour le projet CLEAR-Rights par Défense des Enfants International Belgique.

Au sein des organisations partenaires, l'élaboration de ce document a particulièrement impliqué Eva Gangneux (DEI Belgique), Zoé Duthuillé (DEI Belgique), Laurent Beauthier (DEI Belgique), Marcos de Barros (Tdh Hongrie), Mariama Diallo (TdH Hongrie), Zsuzsanna Vég (ancien membre de Tdh Hongrie), Silvia Randazzo (Tdh Hongrie), Zsuzsanna Rutai (consultante pour PILnet), Giulia Patanè (PILnet), Lily Coisman (ancienne membre de l'AADH), Noanne Tenneson (AADH), Mihai Enache (Tdh Roumanie), Sharon Detrick (DEI ECPAT NL), Eva Huls (DEI ECPAT NL), Marije Jeltens (consultante pour DEI ECPAT NL).

Les partenaires du projet souhaitent remercier les membres du groupe d'experts qui accompagne le projet : Helmut Sax, Rebecca O'Donnell, Isabelle Toulemonde, Maria Herczog, Ton Liefwaard, Elizabeth Vrieling, Raul Alexandru Nestor, Olimpia Eva Constantini et Angela Vigil, pour leur participation à l'élaboration du présent document en ayant transmis leurs précieux commentaires.

Les partenaires du projet souhaitent également remercier les membres des Conseils Consultatifs d'Enfants qui, en participant aux ateliers organisés par l'AADH en France, Terre des hommes en Roumanie et en Hongrie, ont apporté leur contribution à ce document.

Le présent document a été traduit en français en utilisant majoritairement des pronoms masculins pour qualifier les professionnels et professionnelles de la justice ainsi que les enfants concernés. Nous ne perdons cependant pas de vue que les personnes désignées sont aussi des femmes ou des personnes qui ne s'identifient pas à l'un de ces deux genres.





ÉLÉMENTS CLÉS CONCERNANT



POURQUOI CLEAR-RIGHTS

Pour de nombreux enfants en Europe, la justice pénale reste inéquitable. CLEAR-Rights vise à garantir que l'assistance juridique gratuite et spécialisée soit accessible à chaque enfant accusé ou suspecté pour une infraction.

POUR QUI ?

CLEAR-Rights soutient les professionnels de l'aide juridique et des systèmes pro bono, les acteurs de la justice des enfants et les enfants en conflit avec la loi.

NOTRE ACTION

Nous formons les professionnels du droit à fournir une assistance juridique adaptée aux enfants et renforçons la collaboration entre les professionnels de la justice des enfants. Les conseils consultatifs d'enfants évaluent et façonnent les outils d'évaluation et mènent des actions de plaidoyer sur les droits procéduraux des enfants.

OÙ ?

Le projet se concentre sur la Hongrie, la Roumanie, la Belgique, la France et les Pays-Bas. Les outils et matériels développés seront diffusés dans toute l'Europe.

CLEAR-Rights est coordonné par le bureau régional de Terre des hommes en Hongrie et mis en œuvre en partenariat avec Terre des hommes Roumanie, PILnet, l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (France), Défense des Enfants International Belgique et Défense des Enfants ECPAT Pays-Bas.

Pour plus d'informations, scannez le QR code ou contactez : Marcos de Barros marcos.debarros@tdh.ch



AVANT-PROPOS

Nous savons combien il est important pour une personne suspectée, accusée ou condamnée pour une infraction d'avoir un avocat à ses côtés qui lui offre une assistance juridique de qualité et une représentation efficace tout au long de la procédure. Cette assistance est si essentielle pour garantir le respect des droits de la personne face à la justice qu'elle devrait être accessible à tous, qu'ils aient ou non les moyens de payer ces services.

Lorsque la personne qui est suspectée ou accusée d'un délit est mineure, la tendance a souvent été de considérer qu'il s'agissait de « petits dossier » de « petits humains » n'ayant que de « petits droits » à défendre. Cependant, lorsqu'il s'agit d'un enfant, nous devons nous rappeler qu'il n'existe pas de petites affaires ou d'affaires simples. Même dans les cas où les accusations portées contre le mineur peuvent être considérées comme peu graves, cette expérience de la justice à un moment aussi important de son développement peut avoir des conséquences durables et laisser une marque indélébile sur l'enfant qu'il est, puis sur l'adulte qu'il deviendra.

C'est pourquoi mettre en place des standards de qualité spécifiques lorsque l'on entend représenter un enfant est si nécessaire. Cependant, bien représenter un mineur reste un défi de taille et nous espérons que ce guide vous aidera à accomplir cette importante mission.

L'équipe du projet CLEAR-Rights

TABLE DES MATIÈRES

AUTEURS ET REMERCIEMENTS	1
AVANT-PROPOS	3
CONTEXTE	6
1. Le cadre général	6
2. Le projet	6
3. L'objectif	7
PARTIE 1 STANDARDS DE QUALITÉ EN MATIÈRE D'ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI	9
1. De qualité	10
2. Fiable et réactive	11
3. Déontologique	12
4. Holistique	12
5. Centrée sur les droits de l'enfant	13
6. Participative	14
7. Axée sur l'intérêt supérieur de l'enfant	14
8. Attentive à une communication adaptée aux enfants	15
9. Sûre et protectrice	15
10. Digne de confiance	16
11. Attentive aux vulnérabilités	16
12. Collaborative	17
13. Attentive à l'information et à la préparation de l'enfant	17
14. Orientée vers des mesures non privatives de liberté et réparatrices	18
PARTIE 2 GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS DE QUALITÉ	19
1. Que faire si je n'ai jamais travaillé avec des enfants auparavant ?	20
2. Prise en charge : accepter un cas impliquant un enfant en conflit avec la loi	20
3. Au commissariat de police	22
4. Première rencontre avec votre client	24
5. Communication efficace avec le jeune client	26

6. Évaluation de la santé mentale et des vulnérabilités	29
a. Prévention de la retraumatisation	33
b. L'assistance juridique tenant compte des traumatismes	35
c. Promouvoir des approches centrées sur l'enfant et basées sur les droits	36
d. Exercices de santé mentale et de soutien psychosocial pour vous et l'enfant	37
7. Coordination et confidentialité : coopération entre les services et orientations	40
8. Communiquer avec les parents ou les tuteurs légaux de l'enfant	42
9. Préparer et représenter un enfant lors d'une procédure judiciaire	43
10. Gérer les conflits concernant votre représentation	45
11. L'enfant est en conflit avec la loi et aussi victime ?	47
12. Soutenir un enfant en détention	48
Étude de cas : placement à l'isolement et risque suicidaire élevé	49
Étude de cas : Actions recommandées	50
13. Fournir un soutien continu et global	51

ANNEXES RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES POUR AIDER VOTRE JEUNE CLIENT **53**

Annexe A : Outils pour faire face à un enfant qui se sent inquiet	54
Annexe B : Outils pour faire face à un enfant en détresse	55
Annexe C : Outils pour faire face à un sentiment d'impuissance	57
Annexe D : Outils pour aider un jeune client à s'aider lui-même	58
Annexe E : Outils pour l'écoute active	59
Annexe F : Étude de cas : évaluation du placement à l'isolement du point de vue d'un professionnel de santé mentale	60

RÉFÉRENCES	63
-------------------	----

NOTES	66
--------------	----

CONTEXTE

1. Le cadre général

Les enfants en conflit avec la loi ont droit à une assistance juridique de qualité. Cependant, pour beaucoup d'entre eux en Europe, il reste difficile d'y avoir accès. Des lacunes en termes de disponibilité, d'accessibilité, d'acceptabilité et d'adaptabilité de l'assistance juridique ont été identifiées lors de l'état des lieux conduit en Belgique, en France, en Hongrie, en Roumanie et aux Pays-Bas pendant la première phase du projet CLEAR-Rights¹. La connaissance des droits de l'enfant et de la justice des enfants par les avocats peut encore être améliorée. En outre, le manque de connaissances interdisciplinaires constitue toujours un obstacle important pour les avocats pour comprendre la situation spécifique de chaque enfant et, par conséquent, pour proposer des mesures pertinentes et appropriées. Dans la plupart des pays, les avocats reconnaissent qu'ils doivent acquérir davantage de connaissances pour adopter une communication et une approche adaptées aux enfants. Ces lacunes compromettent la capacité des avocats à comprendre l'enfant et à faire entendre sa voix pendant les procédures. Plusieurs initiatives et projets de renforcement des capacités existent, mais le coût de la formation et la surcharge de travail restent un obstacle important pour ces professionnels. Plusieurs standards de qualité ont été identifiés et couvrent entre autres la disponibilité de l'avocat à chaque étape de la procédure et le rôle approprié et efficace de l'avocat. Ces standards sont essentiels pour garantir que l'enfant bénéficie de l'assistance dont il a besoin. Cependant, des standards de qualité officiels (reconnus par des institutions publiques ou des barreaux) en matière d'assistance juridique pour les enfants sont rarement en place.

2. Le projet

Afin de répondre à ces lacunes, le projet « CLEAR-Rights : améliorer l'assistance juridique pour les enfants en conflit avec la loi en Europe » (« projet CLEAR-Rights ») a été initié grâce au financement du programme Justice de l'Union européenne. Le projet CLEAR-Rights est coordonné par le bureau régional de Terre des hommes en Europe et est mis en œuvre en partenariat avec l'Alliance des Avocats pour les Droits de l'Homme (AADH) en France, Défense des Enfants International (DEI) - Belgique, Défense des Enfants Pays-Bas (DEI NL), PILnet et Terre des hommes Roumanie. L'objectif principal est d'améliorer la qualité de l'assistance juridique disponible pour les enfants en conflit avec la loi.

¹ CLEAR-Rights project, Produit par Dr. Laurene Graziani, International consultant, Specialist in children's rights in collaboration avec Zoé Duthuillé, Eva Gangneux, Noémie Saidi-Cottier, Kathleen Taieb, Sharon Detrick, Eva Huls, Zsuzsanna Rutai, and Elena Trifan, Etude des pratiques et lacunes en matière d'assistance juridique pour les enfants en Belgique, en France, en Hongrie, en Roumanie et aux Pays-Bas, Mai - Août 2021.

Les partenaires du projet CLEAR-Rights ont engagé l'organisation **Peace of Mind Afghanistan** (POMA) et **Lea Hungerbühler** comme consultantes pour établir des lignes directrices et des standards de qualité pour l'assistance juridique destinée aux enfants en conflit avec la loi, dans le but d'améliorer l'accès et la qualité de cette assistance juridique spécifique en Europe.

Le projet est mis en œuvre dans le contexte juridique et réglementaire de l'Union européenne et s'efforce particulièrement de contribuer à renforcer l'accès à une assistance juridique spécialisée et de qualité, conformément aux articles 6 et 18 de la directive (UE) 2016/800 relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales.

Le présent guide s'appuie sur les observations établies au cours de l'Etude des pratiques et lacunes en matière d'assistance juridique pour les enfants développée dans le cadre du projet CLEAR-Rights à partir de cinq examens nationaux (Belgique, Pays-Bas, France, Hongrie et Roumanie). Les commentaires des Conseils Consultatifs d'Enfants (CCE) en France, en Hongrie et en Roumanie ont également été inclus. Les CCE sont des groupes d'enfants qui conseillent les partenaires du projet en ce qui concerne la représentation juridique adaptée aux enfants. Les membres des CCE seront également formés aux droits de l'enfant et au plaidoyer afin de développer des supports de sensibilisation et ils co-crèreront un outil numérique d'évaluation de l'assistance juridique pour s'assurer que la voix des enfants est entendue dans les procédures judiciaires. Les auteurs ont développé plusieurs questions sur l'expérience des enfants avec les avocats et sur ce qu'ils attendent d'un avocat. Les réponses des enfants ont été intégrées dans le présent document. Les ressources suffisantes, l'écoute de l'enfant, la représentation de son point de vue, la défense des droits de l'enfant et les visites régulières des enfants en détention ont été mentionnés par les CCE comme étant des thèmes essentiels.

3. L'objectif

Ce document doit servir de source de connaissances pour les professionnels du droit. Il contient :

1. **14 standards de qualité**, c'est-à-dire 14 principes fondamentaux (par exemple : participatif, centré sur l'enfant, sûr et protecteur, etc.). Des indicateurs de performance accompagnent ces standards et reflètent les valeurs et les exigences pertinentes lorsqu'un avocat représente ou conseille un enfant en conflit avec la loi.
2. un **Guide étape par étape** contenant des instructions précises pour les avocats sur la manière de fournir une assistance juridique aux enfants. Le Guide est conçu comme un outil qui peut être utilisé à tout moment pour aider les avocats dans leur mission de représentation d'un enfant en conflit avec la loi. Le guide fournit également des indications pour apprendre à reconnaître les risques et orienter, le cas échéant, l'enfant vers d'autres professionnels compétents, en particulier s'il souffre de problèmes de santé mentale.

Les informations contenues dans ce guide sont organisées chronologiquement et classées par thèmes et situations courantes, en commençant par la première rencontre d'un professionnel avec un enfant, l'interaction avec la police, les poursuites judiciaires etc.

Ce document doit être lu conjointement avec les critères d'accréditation développés par DEI ECPAT Pays-Bas et Marije Jeltens, experte en droits de l'enfant. Ce document présente les principales conditions ou exigences auxquelles un avocat devrait répondre pour être accrédité à fournir une assistance juridique à des enfants en conflit avec la loi en Europe (éducation, expérience professionnelle etc.).

Ce Guide est largement basé sur les exigences légales du droit de l'Union européenne (UE) - mais les enfants ont des besoins spécifiques lorsqu'ils sont en contact avec la loi dans le monde entier. Par conséquent, les Standards de qualité et le guide étape par étape seront probablement utiles aux avocats en dehors de l'Europe également.

Ce guide est-il pour moi ?

Ce guide s'adresse à **toute personne qui représente ou fournit une assistance juridique à un enfant en conflit avec la loi** et à toute personne qui envisage de le faire à l'avenir et qui souhaite être bien informée.

PARTIE 1

STANDARDS DE QUALITÉ EN MATIÈRE D'ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LES ENFANTS EN CONFLIT AVEC LA LOI

Les 14 standards suivants, combinés à des questions et des indicateurs, sont conçus pour vous aider à réfléchir à votre démarche avec l'enfant. Il existe des exigences spécifiques en matière de bien-être et de protection de l'enfant que vous devez prendre en compte dans votre travail. Pour chaque norme, vous trouverez une question que vous pouvez vous poser ainsi que des indicateurs qui peuvent confirmer ou indiquer que la norme a été respectée ou partiellement respectée dans la situation en question.

1. De qualité



Vous avez mis en place des procédures spécifiques et vous avez reçu une formation spécialisée suffisante et pertinente pour travailler avec des enfants en conflit avec la loi.

Avez-vous une formation et/ou une expérience suffisante en matière de droits de l'enfant pour accepter un dossier ? Ou bien, disposez-vous du soutien, de l'encadrement et/ou de la supervision nécessaires ?

- Vous êtes formé aux droits de l'enfant.
- Vous avez l'expérience des affaires impliquant des enfants en conflit avec la loi et vous bénéficiez de la supervision d'avocats expérimentés dans le domaine.
- Vous suivez des formations et des séminaires, idéalement interdisciplinaires, afin de vous tenir au courant des meilleures pratiques dans le domaine.
- Vous avez mis en place des politiques, des procédures et des systèmes efficaces de protection de l'enfance dans votre organisation.
- Vous effectuez des contrôles visant à garantir la sécurité des enfants. Cela inclut d'évaluer si oui ou non :
 - Vous avez fait participer de manière appropriée les enfants au processus, y compris les enfants ayant des besoins particuliers.
 - Vous vous assurez que l'enfant ne risque pas d'être à nouveau victime au cours de la procédure pénale et vous intervenez pour prévenir ce risque.
 - Vous traitez tous les enfants de manière égale. Vous portez une attention et fournissez des efforts particuliers pour les enfants présentant des vulnérabilités spécifiques.
 - La discrimination n'est pas tolérée : vous y êtes vigilant et vous dénoncez tout traitement discriminatoire.
 - Vous reconnaissez que l'identité est fondamentale pour la sécurité et le bien-être d'un enfant et vous en tenez compte dans votre travail avec eux.
 - Vous évaluez la sécurité et le bien-être de l'enfant avec le soutien d'autres professionnels requis et appropriés.
 - Vous travaillez toujours en gardant à l'esprit que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être une considération primordiale.
 - Vous vous assurez régulièrement que les enfants se sentent en sécurité et vous leur demandez quelles sont leurs suggestions pour que l'environnement soit plus sûr.
- Vous créez des occasions pour les enfants de participer et de donner leur avis.

- Vous autoévaluez vos services afin de savoir s'ils sont adaptés aux enfants ou vous demandez une évaluation externe à une ONG.
- Vous avez entrepris des exercices de renforcement des capacités (tels que des formations) axés sur l'amélioration des politiques et des pratiques en matière de protection des enfants.
- Vous êtes formé aux politiques et pratiques prenant en compte les traumatismes.
- Vous êtes formé aux premiers secours psychologiques.
- Vous recherchez des opportunités d'être en contact avec d'autres avocats, des psychologues ou des travailleurs sociaux, cela vous permettra de recevoir des conseils, une supervision ou une orientation de leur part. Vous pourrez aussi partager des succès et recevoir de l'aide pour apprendre à relever des défis et faire face à la tension émotionnelle ou à l'épuisement.

2. Fiable et réactive



Vous allouez les ressources requises et nécessaires.

Allouez-vous les ressources nécessaires au dossier de l'enfant (par exemple le temps) ?

- Vous respectez tous les délais (sans prolongations) et ne provoquez pas de retard dans la procédure.
- Vous assistez à tous les interrogatoires, audiences, mesures d'enquête ou autres étapes du début à la fin de la procédure et rencontrez votre jeune client avant chacun de ces événements.
- Vous êtes disponible lorsque votre jeune client fait appel à vous.

3. Déontologie



Vous connaissez les règles de déontologie de la profession d'avocat et vous les respectez.

Connaissez-vous et respectez-vous pleinement les règles de déontologie de la profession d'avocat - c'est-à-dire la loyauté, l'indépendance, l'intégrité, la diligence, la dignité et le respect du secret professionnel ?

- La confidentialité est toujours assurée.
- Vous trouvez un équilibre pour communiquer avec d'autres services dans l'intérêt du mineur tout en respectant le secret professionnel.
- Vous portez la voix de l'enfant à tout moment et vous ne vous désolidarisez pas de sa parole devant d'autres professionnels.
- Vous comprenez les droits d'un enfant et vous êtes indépendant vis-à-vis de ses parents ou tuteurs légaux.

4. Holistique



Vous fournissez une assistance juridique globale et assurez la continuité de la prise en charge tout au long de l'affaire. Cela implique que vous connaissez les ressources disponibles dans la communauté vers lesquelles vous pourrez orienter votre jeune client.

Êtes-vous en mesure de fournir une assistance juridique globale à l'enfant ?

- Vous évaluez, dès que possible, si une assistance dans d'autres domaines du droit est nécessaire. Le cas échéant, vous assurez avec le professionnalisme requis, l'assistance dans ces autres domaines du droit (par exemple le droit de la famille, le droit des étrangers). Si c'est impossible, vous vous coordonnez avec un autre avocat spécialisé.
- Vous êtes en mesure d'assister l'enfant du début à la fin de toutes les procédures juridiques. Idéalement, vous représentez également l'enfant dans toute procédure ultérieure.
- Vous connaissez tous les services dont votre client pourrait avoir besoin, ainsi que les ressources communautaires disponibles pour répondre à ses besoins. Cela inclut, sans s'y limiter, les services et organisations pouvant fournir des vêtements, de la nourriture, des médicaments et un hébergement. Vous mettez en relation ces services avec l'enfant de manière appropriée et coordonnez leurs contacts lorsque cela est nécessaire.
- Vous connaissez les services de justice restauratrice et y avez recours dans la mesure où cela peut être nécessaire.

5. Centrée sur les droits de l'enfant



Les droits de l'enfant sont sauvegardés.

Êtes-vous en mesure de sauvegarder les droits de l'enfant pendant la procédure ? Dans quelle mesure les droits de l'enfant sont-ils respectés ? Prenez-vous toutes les mesures nécessaires pour qu'ils soient appliqués ou lorsqu'ils ne le sont pas ?

- Les autorités concernées sont formées en traumatologie, en travail social, en psychologie, en développement de l'enfant ou dans un domaine similaire.
- L'enfant est traité d'une manière juste, appropriée et qui ne lui nuit pas pendant la procédure, dans le cas contraire, vous le signalez. L'enfant ne subit pas de violence physique ou psychologique de la part des autorités. Si cela se produit, vous informez votre client des recours possibles et les utilisez le cas échéant.
- La contrainte physique n'est pas utilisée sur l'enfant (ou elle est maintenue à un niveau approprié). Si ce n'est pas le cas, vous le signalez et vous informez votre client des recours possibles et les utilisez le cas échéant.
- Un langage adapté aux enfants est utilisé. Si nécessaire, une interprétation est disponible et elle est adaptée aux enfants. Si votre jeune client a été privé de l'interprétation dont il a besoin, vous prenez les mesures nécessaires pour protéger ses droits.
- Des pauses sont prévues pendant les rendez-vous et/ou des pauses sont accordées chaque fois que l'enfant le demande. Vous demandez ces pauses lorsqu'elles sont nécessaires.
- Le lieu est adapté aux enfants. Lorsque ce n'est pas le cas et que la situation le permet, vous proposez d'aller dans un lieu adapté.
- Le rythme de la procédure est adapté à l'enfant et à son intérêt supérieur et vous (ou un autre avocat) êtes présent à chaque audience.
- En cas de détention, l'enfant n'est pas détenu avec des adultes, les conditions de détention sont conformes à la loi et aucun placement à l'isolement n'est ordonné.
- Vous rendez visite à l'enfant en détention au tout début et périodiquement par la suite si la détention se prolonge. Vous vous assurez que l'enfant n'a aucune difficulté à vous contacter.

6. Participative



Vous respectez la voix de l'enfant et garantissez son droit d'être entendu.

Respectez-vous et défendez-vous le droit de l'enfant à être entendu ?

- L'enfant est présent à tout moment lors des mesures d'enquêtes, des audiences, des interrogatoires ou tout autre acte de procédure.
- L'enfant participe à la prise de décision concernant son cas.
- L'enfant a la possibilité d'exprimer ses souhaits à tout moment.
- Vous agissez toujours en tant que porte-parole de l'enfant, sans faire de compromis.
- Vous veillez à ce que les autorités tiennent compte des souhaits de l'enfant et expliquent tout écart par rapport à ceux-ci.
- Vous signalez et éventuellement contestez les violations du droit de l'enfant d'être entendu et/ou de son droit de garder le silence.

7. Axée sur l'intérêt supérieur de l'enfant



L'intérêt supérieur de l'enfant est respecté à tout moment.

Vous assurez-vous que l'intérêt supérieur de l'enfant est respecté à tout moment ?

- Les souhaits de l'enfant sont pris en compte et dûment évalués.
- Tout écart ou désaccord par rapport aux souhaits de l'enfant est clairement communiqué et expliqué à l'enfant.
- Vous agissez toujours en tant que porte-parole de l'enfant, indépendamment des opinions divergentes des parents, des tuteurs légaux, des autres personnes impliquées ou même des vôtres.
- L'enfant a accès à un système de justice distinct de celui des adultes.

8. Attentive à une communication adaptée aux enfants



Vous communiquez efficacement avec l'enfant, d'une manière qu'il comprend et vous utilisez un langage adapté à son âge.

Communiquez-vous efficacement avec l'enfant ?

- Vous disposez d'une procédure standard vous permettant d'évaluer si un enfant comprend ses droits et est capable de s'exprimer efficacement.
- Vous expliquez de manière à ce que l'enfant comprenne (et vous vérifiez qu'il a bien compris) tous les aspects pertinents de la procédure, les différents rôles et responsabilités, les charges à son encontre, les décisions (même provisoires) et son propre rôle, y compris ses droits et devoirs ainsi que les conséquences potentielles (c'est-à-dire les sanctions) et les options qui existent (notamment concernant la contestation d'une décision).
- Vous et l'enfant convenez d'une stratégie de défense et la suivez.
- Vous suivez les principes de la communication efficace et de l'écoute active lorsque vous communiquez avec l'enfant. Vous utilisez un langage adapté aux enfants, vous vous servez de supports visuels et vous adaptez votre communication aux caractéristiques spécifiques de l'enfant et à la situation.
- Vous utilisez les canaux de communication convenus avec l'enfant.
- Si nécessaire, vous travaillez avec un interprète adéquatement formé et de confiance pour faciliter la communication.

9. Sûre et protectrice



L'enfant se sent, autant que possible, à l'aise pendant la procédure grâce à un environnement propice.

Parvenez-vous à mettre l'enfant à l'aise pendant la procédure ?

- Un environnement adapté aux enfants est proposé à tout moment, dans la mesure du possible.²
- Vous êtes toujours bien préparé et à l'heure, cela donne à l'enfant un sentiment de sécurité et de stabilité.
- L'enfant a accès à un espace sécurisé.

² En Hongrie, les membres du conseil consultatif des enfants ont décrit un «environnement sûr» comme étant : calme, réconfortant, lumineux, propre, positif, coloré et sûr.

10. Digne de confiance



Vous établissez et maintenez une relation de confiance avec l'enfant.

L'enfant vous fait-il confiance ?

- L'enfant s'ouvre à vous sur des questions personnelles.
- L'enfant se tourne vers vous pour répondre à ses questions ou préoccupations.

11. Attentive aux vulnérabilités



Vous veillez à ce que tous les besoins et les vulnérabilités en matière de santé mentale soient pris en compte.

Évaluez-vous et prenez-vous en compte la santé mentale de l'enfant et ses vulnérabilités potentielles ou ses besoins particuliers ?

- Vous réalisez une évaluation standardisée des risques.
- Vous prenez les mesures appropriées en fonction des résultats de l'évaluation des risques.³
- Vous pouvez compter sur un réseau de spécialistes et vous vous adressez à eux lorsque c'est nécessaire et approprié.
- L'enfant a accès à des soins médicaux et psychologiques si nécessaire.
- Vous appliquez des techniques visant à prévenir la retraumatisation : vous adoptez une pratique de l'assistance juridique tenant compte des traumatismes.
- Vous favorisez les approches centrées sur l'enfant et fondées sur les droits fondamentaux.
- Vous faites entrer en contact l'enfant avec d'autres professionnels compétents dans la mesure où cela répond à une demande de l'enfant ou que l'évaluation que vous avez conduit révèle que c'est nécessaire (par exemple pour permettre un traitement de la toxicomanie, pour l'orienter vers un psychologue pour enfant ou un pédiatre, pour permettre un placement etc.).
- Lorsque cela est nécessaire, vous utilisez des outils qui permettent d'identifier et de gérer le stress et les émotions.

³ Pour un modèle d'évaluation des risques, voir le guide étape par étape, 6. Évaluation de la santé mentale et des vulnérabilités, page 28.

- En cas d'indices pouvant indiquer certaines problématiques telles que des violences domestiques, vous abordez cette problématique d'une manière adaptée aux enfants et vous organisez le suivi nécessaire pour protéger l'enfant.
- L'enfant se sent à l'abri du danger.
- L'enfant a accès à l'éducation (à la scolarisation, à des programmes de renforcement des compétences, à des enseignements dans le domaine social et émotionnel, à des formations en ligne etc.).

12. Collaborative



Vous communiquez suffisamment avec toutes les parties prenantes et d'une manière pertinente.

Pouvez-vous gérer correctement la communication avec les autres parties prenantes ?

- Vous communiquez avec les parents ou tuteurs légaux de l'enfant de manière constante et conformément aux souhaits de l'enfant.
- Vous tenez compte des situations particulières, par exemple si l'enfant est placé ou qu'il n'a qu'un parent, et vous adaptez votre communication en conséquence.
- Les échanges d'information avec les autres services, le personnel médical, les services de protection de l'enfance etc. sont bien organisés, interviennent toujours dans le respect de l'intérêt supérieur de l'enfant et la confidentialité est préservée.

13. Attentive à l'information et à la préparation de l'enfant



Vous avez efficacement préparé l'enfant à ce qui se passera tout au long de la procédure judiciaire.

Préparez-vous adéquatement l'enfant à la procédure ?

- Vous menez un entretien préparatoire structuré avec l'enfant d'une manière adaptée à l'enfant et vous abordez les questions pertinentes.
- Vous informez adéquatement l'enfant des prochaines étapes de la procédure.

14. Orientée vers des mesures non privatives de liberté et réparatrices



Vous veillez à ce que la détention soit évitée ou réduite au minimum.

La détention de l'enfant est-elle évitée ou limitée au maximum ?

- L'enfant n'est pas détenu. Si c'est le cas, d'autres mesures alternatives ont été envisagées en priorité avant la décision de détention et la détention est de courte durée et ne dure que temps qu'elle est justifiée.
- La décision de détention et les conditions de détention sont périodiquement révisées par un tribunal.

PARTIE 2

GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES STANDARDS DE QUALITÉ



1. Que faire si je n'ai jamais travaillé avec des enfants auparavant ?

Si il s'agit de votre première affaire de cette nature, il est suggéré que vous recherchiez le soutien externe d'un avocat expérimenté et que vous consultiez la littérature⁴ et la jurisprudence pertinentes avant de commencer à travailler sur cette question. Idéalement, vous aurez participé à des sessions de formation concernant les droits de l'enfant avant d'accepter une affaire dans ce domaine et vous aurez reçu une formation pratique par un avocat d'enfants expérimenté (par exemple : la formation en ligne du Conseil de l'Europe sur la justice adaptée aux enfants⁵ ou d'autres formations proposées dans votre pays).



Conseils pratiques pour démarrer avec votre premier cas d'enfant en conflit avec la loi

- Assistez à une formation spécifique et rassemblez de la documentation sur les droits de l'enfant le plus tôt possible, vous serez ainsi prêt lorsqu'une telle affaire arrivera entre vos mains.
- Restez en contact avec des collègues qui s'occupent des droits de l'enfant et adressez-vous à eux si vous avez des questions. Ils vous soutiendront certainement et sont aussi soucieux que vous d'assurer aux enfants une représentation juridique de qualité - alors n'hésitez pas à les solliciter !

2. Prise en charge : accepter un cas impliquant un enfant en conflit avec la loi

Accepter de représenter un enfant en conflit avec la loi nécessite une préparation et une réflexion préalables pour vous assurer que vous agissez dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Compte tenu des délais serrés auxquels vous pourrez être confronté dans de telles situations ou du contexte spécifique de votre pays, ces démarches préalables ne pourront pas toujours être réalisées. Si vous n'avez pas pu le faire, l'idéal est que vous puissiez renvoyer le dossier à un autre avocat spécialisé. Si cette dernière option n'est pas envisageable, gardez à l'esprit qu'il est impératif de toujours suivre le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant tout au long de la procédure, y compris pour les questions de représentation.

⁴ Cette littérature peut inclure des ressources sur les droits de l'enfant, le développement de l'enfant, et des manuels internationaux tels que le Routledge International Handbook of Children's Rights Studies, édité par Wouter Vandenhoe, Ellen Desmet, Didier Reynaert, et Sara Lembrechts ou le Guide pratique pour les avocats – Comment assister un enfant en conflit avec la loi ? Réalisé par Défense des Enfants International (DEI) Belgique https://lachild.eu/wp-content/uploads/2016/05/Guide_Avocats_FR-web.pdf

⁵ Les cours en ligne HELP (Human Rights Education for Legal Professionals) sont des formations en ligne développées par le Conseil de l'Europe et accessibles gratuitement en ligne : <http://help.elearning.ext.coe.int/>

Le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant est tiré de l'article 3, paragraphe 1, de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui stipule clairement que l'intérêt supérieur de l'enfant doit être la considération primordiale dans tous les contextes, qu'il s'agisse des institutions de protection sociale, des tribunaux et des organes administratifs ou législatifs. Il est parfois difficile de l'évaluer, pour les cas difficiles, vous pouvez demander l'aide et les conseils de collègues ou d'autres professionnels qui travaillent avec des enfants en conflit avec la loi.

Dans la mesure où différents domaines du droit peuvent être utiles à mobiliser lors de la représentation d'un enfant en conflit avec la loi, il est conseillé d'avoir dès le début une vue d'ensemble de toutes les questions qui pourraient également jouer un rôle. Elles peuvent notamment relever du droit de la famille, du droit de la sécurité sociale ou du droit des étrangers. S'il y a des chevauchements, évaluez si vous pouvez également couvrir ces domaines avec le professionnalisme requis ; si ce n'est pas le cas, demandez l'aide d'avocats spécialisés, mais assurez-vous qu'en tant qu'avocat de référence, vous avez une vue d'ensemble de toutes les actions et procédures judiciaires en cours.



Notre checklist pour l'acceptation d'un dossier

➤ Avez-vous le temps et les ressources nécessaires pour vous occuper de cette affaire ?

- Si ce n'est pas le cas, assurez-vous que l'enfant obtienne une autre représentation appropriée à temps. Si aucun renvoi vers un autre avocat n'est possible, évaluez les options ouvertes en matière de représentation juridique en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant.
- Veillez à disposer de ressources suffisantes pour l'affaire et évitez les retards injustifiés (causés, par exemple, par une demande de prolongation de délai).
- Assurez-vous de pouvoir soutenir le client sur le long terme afin d'éviter un changement d'avocat pendant la procédure et éventuellement aussi pour d'autres futures procédures.

➤ Disposez-vous des connaissances et de l'expérience requises pour ce cas (obligation de compétence et de responsabilité, exigence d'une expertise appropriée) ?

- Si ce n'est pas le cas, faites appel à un collègue expérimenté ou à des centres d'assistance juridique pour obtenir un soutien ou envisagez de renvoyer le dossier à un collègue plus expérimenté. Consultez la littérature et la jurisprudence pertinentes le plus tôt possible.

➤ Avez-vous à l'esprit vos principaux devoirs ?

- Respecter les devoirs de tout avocat tels que la loyauté, l'indépendance, l'intégrité, la diligence, la dignité et le secret professionnel, avec une attention particulière aux besoins de l'enfant.
- Assurez-vous que vous êtes prêt mentalement à affronter l'affaire.

➤ **Avez-vous une vue d'ensemble sur la situation de l'enfant ?**

- Vérifiez si d'autres domaines du droit sont également pertinents, par exemple, le droit de la famille, le droit de la sécurité sociale, le droit des étrangers. Évaluez si vous pouvez couvrir tous les aspects pertinents du droit de manière professionnelle. Si ce n'est pas le cas, demandez l'aide

➤ **Quel est le rôle des parents ou tuteurs ?**

- Prenez en compte le rôle des parents ou tuteurs et assurez-vous qu'il n'y a pas de conflit entre les parties. Les enfants ont le droit d'avoir leur propre avocat.

3. Au commissariat de police

De nombreuses affaires concernant des enfants en conflit avec la loi commencent au commissariat de police. Dans ces situations, les enfants ont des droits procéduraux spécifiques, qui sont malheureusement régulièrement ignorés dans la pratique et les enfants ne connaissent pas ces droits ou ne comprennent pas bien la situation à laquelle ils sont confrontés. En tant que représentant juridique, c'est vous qui devez vous opposer à ces potentielles violations au nom de votre jeune client.



Votre checklist au poste de police

➤ **Comprenez-vous ce qu'il se passe ?**

- Ne vous inquiétez pas. Il est normal de ne pas comprendre, ces situations sont souvent chaotiques. Essayez de trouver la personne responsable de votre dossier. Demandez-lui ce qu'il s'est passé, où se trouve actuellement votre client et quelles sont les prochaines étapes.
- Assurez-vous que vous pouvez être présent dès le début de la procédure ; contestez les actions faites sans votre présence.

➤ **Pouvez-vous rencontrer le client et lui expliquer les bases de la procédure ?**

- Demandez à rencontrer votre client seul avant de prendre d'autres mesures.
- Défendez ce droit s'il n'est pas accordé.
- Suivez les indications du chapitre suivant pour mener la rencontre, en particulier assurez-vous que le client comprend ses droits, expliquez-les d'une manière adaptée aux enfants et dans un langage simple.

➤ **La police envisage-t-elle un interrogatoire ou une arrestation ?**

- Proposez et privilégiez des alternatives à l'arrestation et à l'interrogatoire par la police si possible. Une approche adaptée aux enfants doit être privilégiée ce qui implique d'éviter la garde à vue. Le recours à la garde à vue et à la détention doit toujours être une mesure de dernier ressort, et ne doit être utilisé que s'il n'y a pas d'autres options disponibles ou appropriées. Toute détention doit être de courte durée, pour une période spécifique, et les enfants ne doivent pas être détenus avec des adultes.
- Quoi qu'il en soit, il faut s'opposer fermement à ce qu'un enfant soit mis à l'isolement.

➤ **Qui est chargé d'interroger votre client ?**

- Les enfants en conflit avec la loi devraient principalement échanger avec des personnes formées en traumatologie, en travail social, en psychologie, en développement de l'enfant et autres sciences pertinentes. Les échanges devraient, dans la mesure du possible, être menés dans des espaces adaptés aux enfants plutôt que dans des postes de police. Essayez de trouver un moyen de mettre cela en œuvre avec la personne en charge.

➤ **Comment votre client est-il traité ?**

- Le concept de « police adaptée aux enfants » fait référence à l'adoption de pratiques qui garantissent que lorsque les enfants entrent en contact avec la police et le système judiciaire, ils sont traités d'une manière équitable, appropriée et non préjudiciable. Si ce n'est pas le cas, demandez immédiatement les changements nécessaires et essayez de faire enregistrer les violations.
- Assurez-vous que la contrainte physique est strictement limitée aux situations où elle est nécessaire, c'est-à-dire lorsqu'un enfant représente une menace imminente et sérieuse de blessure pour lui-même ou pour les autres.
- Faites respecter les droits particuliers de l'enfant pendant la procédure (par exemple le recours à un langage adapté aux enfants, à des pauses, que le cadre soit adapté aux enfants, ou encore la prise en compte du sexe, de la religion, des handicaps etc.). Il est possible de plaider en faveur de ces droits s'ils ne sont pas respectés.
- S'efforcez de garantir une procédure rapide et efficace et utiliser une approche adaptée qui tient compte de la situation de chaque enfant.
- Assurez-vous que les parents ou les tuteurs légaux ont été contactés.

➤ **Votre client est-il informé, entendu et a-t-il le droit de participer ?**

- Si le droit d'être entendu n'est pas respecté, faites le respecter et garantissez sa participation.
- Si cette tentative reste infructueuse, assurez-vous que les faits et votre intervention sont correctement consignés ou enregistrés.



Conseils pratiques en cas de violation des droits de l'enfant au commissariat de police

- ✦ Demandez à la personne en charge d'enregistrer la violation. Pendant un interrogatoire par exemple, vous pouvez faire un commentaire à ce propos à la fin et demander à ce qu'il soit enregistré ou consigné par écrit.
- ✦ Si vous avez la possibilité de le faire, cherchez à remédier immédiatement à la situation en contactant le procureur ou toute autre figure d'autorité chargé de l'affaire.
- ✦ Si la consignation est refusée, écrivez une lettre sur les violations juste après qu'elles se soient produites. Décrivez en détail les faits et en quoi cela viole les droits de l'enfant et/ou est en contradiction avec son intérêt supérieur.
- ✦ Utiliser les recours juridiques disponibles contre ces violations des droits de l'enfant (par exemple en indemnisation, responsabilité, opposition).

4. Première rencontre avec votre client

Lorsque vous rencontrez votre jeune client pour la toute première fois, vous pouvez être confronté à des défis particuliers que vous ne rencontrerez peut-être pas avec d'autres clients. Qu'il s'agisse d'un langage adapté aux enfants, de la relation de confiance requise ou de la prise en compte de compositions familiales particulières, il y a beaucoup de choses à garder à l'esprit lors de la toute première rencontre avec un client.



Votre checklist pour le premier rendez-vous avec votre jeune client

✦ Où devez-vous organiser la réunion avec l'enfant ?

- Créez dans la mesure du possible un environnement adapté aux enfants, par exemple, offrez-leur de l'eau et éventuellement de la nourriture, installez-les confortablement. Si possible, organisez la réunion dans un espace neutre, loin du palais de justice. N'oubliez pas que vous devrez peut-être vous rendre chez votre client si les transports publics ne lui sont pas facilement accessibles.
- Si la rencontre n'a pas lieu dans le cadre d'une arrestation et peut se dérouler n'importe où, choisissez un endroit offrant un environnement adapté à l'âge de l'enfant.⁶ Assurez-vous que le lieu est facilement accessible pour l'enfant, par exemple par les transports publics. Garantisiez l'intimité et tenez compte de petits facteurs tels que l'accueil de l'enfant par un personnel amical et assurez-vous qu'il n'attende pas trop avant la rencontre.

⁶ En Hongrie, les membres du conseil consultatif des enfants ont décrit un «environnement sûr» comme étant : calme, réconfortant, lumineux, propre, positif, coloré et sûr.

- Si la rencontre a lieu chez les autorités ou dans tout autre lieu où vous devez vous rendre, assurez-vous d'être à l'heure et de préparer le lieu afin que l'enfant se sente en sécurité. Le niveau d'insécurité d'un enfant confronté à une procédure judiciaire ne peut être sous-estimé. En tant qu'avocat, vous êtes la personne la plus à même de réduire cette anxiété en assurant un environnement sûr, sécurisant et calme.

➔ **Comment entamer la conversation ?**

- Commencez toujours par vous présenter et expliquer votre rôle d'avocat.
- Demandez à l'enfant comment il va. Selon la situation, demandez-lui également ce qui l'inquiète le plus en ce moment et essayez de répondre en montrant des approches de solutions pour les situations préoccupantes.

➔ **Vous devez être considéré comme la personne de confiance de l'enfant, mais comment ?**

- Présentez-vous à l'enfant. Indiquez votre rôle et comment vous pouvez l'aider.
- Décrivez votre rôle et vos devoirs en tant qu'avocat, notamment vos devoirs de confidentialité et de loyauté.
- Écoutez-les et prenez-les au sérieux. Accordez un certain temps pour que la confiance s'établisse.

➔ **Que devez-vous absolument communiquer dès le début ?**

- Fournissez toutes les informations pertinentes sur la procédure, notamment le rôle de l'enfant dans cette procédure (y compris ses droits et ses devoirs), les voies de recours et l'accès à une assistance juridique gratuite.
- Expliquez tout oralement et vérifiez par des questions ouvertes si l'enfant a compris ce que vous avez dit. Ne vous contentez pas de fournir des informations écrites.
- Précisez que vous êtes soumis au secret professionnel et que tout ce que l'enfant vous dit restera entre vous, à moins que, pour protéger l'enfant, vous ne deviez rompre ce secret, mais ce ne sera que dans l'intérêt de l'enfant et c'est très rare.
- Assurez-vous que l'enfant comprend les prochaines étapes ainsi que les implications à long terme de la procédure.
- Tenez compte de l'âge, du niveau de compréhension et des aptitudes de l'enfant pour déterminer la meilleure méthode de communication avec lui. Assurez-vous que vous utilisez un langage qu'il peut comprendre.

➔ **Quelles sont les informations dont vous avez besoin de la part de l'enfant ?**

- Demandez à l'enfant si ses besoins élémentaires sont satisfaits (vêtements propres, toilettes, douche, nourriture, eau etc.) en particulier s'il a été arrêté ou s'il est détenu.
- Évaluez si d'autres domaines du droit jouent également un rôle (par exemple, le droit de la famille, le droit de la sécurité sociale, le droit des étrangers).

- Essayez de comprendre la situation familiale et vérifiez quelles personnes peuvent et doivent être informées de la procédure en cours. Obtenez le consentement éclairé de l'enfant pour les informer.
- Réfléchissez à vos moyens de communication et vérifiez avec votre client ce qui lui convient le mieux. Selon les circonstances, les rendez-vous en présentiel, les appels téléphoniques, le courrier postal, les e-mails, les réseaux sociaux ou les services de messagerie tels que Whatsapp peuvent être les outils les plus appropriés. Tenez compte de problèmes tels que l'analphabétisme, la confidentialité et les barrières linguistiques. Notez que par exemple, les parents peuvent lire les lettres ou les messages envoyés à leur enfant, assurez-vous que votre jeune client en est conscient.
- En fonction de votre contexte national et si nécessaire, évaluez la situation financière afin de demander une assistance juridique gratuite à un stade précoce de la procédure.

➤ **Qu'est-ce que vous devez toujours garder à l'esprit ?**

- Protéger l'intérêt supérieur de l'enfant en tant que son représentant juridique (autodétermination). Veiller à ce que les souhaits de l'enfant soient pris en compte et intégrés dans la prise de décision.
- Éviter toute forme de discrimination fondée sur le sexe, le statut migratoire, l'âge ou le contexte socio-économique.
- Si nécessaire, demandez une assistance juridique gratuite le plus tôt possible dans la procédure.

5. Communication efficace avec le jeune client

La façon dont vous vous présentez dans vos interactions (c'est-à-dire le ton de la voix, la posture, les présentations) avec l'enfant peut affecter la façon dont le client :

1. Vous voit, et s'il vous fait confiance ou non.
2. Réagit : qu'il suive vos conseils, devienne agressif, reste calme ou s'ouvre à vous pour obtenir du soutien.
3. Se remet : plus l'enfant se sent soutenu, plus sa récupération physique et émotionnelle sera bonne.

Par conséquent, une communication efficace est essentielle pour une assistance juridique de qualité et en particulier pour établir une relation de confiance avec le client.



Conseils pratiques pour une communication efficace avec l'enfant :

À FAIRE	À NE PAS FAIRE
Soyez honnête et digne de confiance.	Ne vous positionnez pas comme un sauveur.
Respectez le droit des enfants à prendre leurs propres décisions.	Ne demandez pas à l'enfant de vous faire une faveur en échange de votre aide.
Méfiez-vous de vos propres partis pris et préjugés et mettez-les de côté.	Ne faites pas de fausses promesses et ne donnez pas de fausses informations.
Faites comprendre à la personne concernée que, même si elle refuse l'aide que vous proposez, elle pourra toujours y avoir accès à l'avenir.	N'exagérez pas vos compétences.
Respectez la vie privée de la personne et gardez son histoire confidentielle.	N'imposez pas votre aide aux enfants et ne soyez pas intrusif ou insistant.
Adoptez un comportement approprié en tenant compte de la culture, de l'âge et du sexe de la personne.	N'exercez pas de pressions sur l'enfant pour qu'il vous raconte son histoire.
Assurez-vous que l'enfant est à l'aise pour vous parler. Demandez si vous pouvez faire quelque chose pour qu'elle soit plus à l'aise, par exemple : <i>"Préfèrerais-tu parler à une femme ?"</i>	Ne partagez pas l'histoire de l'enfant avec d'autres personnes. Ne jugez pas l'enfant pour ses actions ou ses ressentis.

Lors de la représentation d'un enfant en conflit avec la loi, **l'écoute active** est cruciale pour établir une relation de confiance et prévenir la retraumatisation.



Conseils pratiques pour une écoute active

- ✦ Accordez à l'enfant toute votre attention.
- ✦ Montrez que vous prenez vraiment en compte leurs préoccupations.
- ✦ Faites preuve de respect, d'attention et d'empathie.
- ✦ Utilisez des phrases de soutien comme *"Je comprends ce que tu dis"* ou *"Je suis désolé d'entendre cela"*.
- ✦ Adoptez un langage corporel positif : cela inclut vos expressions faciales, votre contact visuel, vos gestes et votre posture.

En matière de représentation et d'assistance des enfants en conflit avec la loi, le niveau de qualité de la communication dépend aussi bien du moyen de communication que du contenu. Seule une combinaison des deux permettra d'atteindre le résultat recherché, à savoir, un client qui comprend la situation, les bases de la procédure judiciaire, son propre rôle, ses droits et votre fonction.



Votre checklist pour une communication efficace avec le client

➤ **Comment devez-vous communiquer ?**

- Utilisez un langage adapté aux enfants, un vocabulaire simple et pas d'expressions complexes. N'oubliez pas que les enfants n'ont généralement pas la même capacité que les adultes à comprendre le système juridique. Selon l'âge et le développement cognitif de l'enfant, les termes juridiques peuvent être difficiles à comprendre pour lui. Vous devez éviter le jargon et adapter votre langage en conséquence.
- Les enfants peuvent avoir besoin de supports visuels et de schémas ou de photos pour comprendre. Les complexités sont nombreuses dans le domaine de la justice, essayez d'utiliser des moyens créatifs pour expliquer non seulement comment mais aussi pourquoi quelque chose se passe.
- Adaptez votre communication en fonction de l'âge de l'enfant, de sa maturité, de sa maîtrise du langage, de son éducation, de ses expériences antérieures et de son état émotionnel.

➤ **Que devez-vous communiquer ?**

- Informez l'enfant de la procédure en cours, notamment de ses raisons (les accusations), de sa durée, des décisions (même provisoires) et des prochaines étapes. Trouvez un équilibre entre le droit de l'enfant à une information complète et le fait que trop d'informations peuvent être accablantes.
- Expliquez à l'enfant quel est son rôle dans cette procédure, y compris ses droits (en particulier le droit de garder le silence) et ses devoirs, ainsi que les conséquences auxquelles il peut être confronté.
- Décrivez les rôles des différents acteurs impliqués (par exemple le juge, le procureur, la police, l'école, l'avocat, le travailleur social, le psychologue, l'agent de probation etc.) et les différences qui existent entre eux, notamment au niveau de leurs fonctions et de leurs perspectives.
- Fournir des informations sur les recours existants.
- Le cas échéant, expliquez les possibilités d'accès à une assistance juridique gratuite.

6. Évaluation de la santé mentale et des vulnérabilités

En vue de garantir l'intérêt supérieur de l'enfant, qui est un principe primordial, il est conseillé de procéder à une évaluation de base de la santé mentale et des vulnérabilités de l'enfant le plus tôt possible dans la procédure. Même si, en tant qu'avocat, vous ne serez pas le spécialiste de ce domaine, certaines connaissances de base sont essentielles pour représenter efficacement les enfants en conflit avec la loi, qui souffrent pour certains de problèmes de santé mentale ou d'autres vulnérabilités. Cet outil n'a pas pour but de faire de vous un expert, mais plutôt de vous permettre d'évaluer s'il est nécessaire de faire appel à d'autres professionnels ou services.



Conseils pratiques pour réaliser une évaluation des risques

- ✳ À l'aide de l'échelle suivante, évaluez chacun des risques énumérés ci-dessous en inscrivant le chiffre correspondant dans la colonne « évaluation ». Indiquez ensuite si des mesures ont été identifiées ou prises ainsi que toute note ou commentaire supplémentaire.

0 = Aucune preuve de besoin/aucun risque identifié. Cette note indique qu'il n'y a aucune raison de croire qu'un besoin ou un risque particulier existe.

1 = Attente vigilante/prévention. Ce niveau de notation indique que vous devez être attentif dans ce domaine et/ou envisager des actions préventives.

2 = Action nécessaire. Ce niveau de notation indique que quelque chose doit être fait pour répondre au risque ou au besoin identifié. Le risque est suffisamment problématique pour interférer de manière notable dans la vie de l'enfant ou de la famille.

3 = Mesures immédiates/Mesures fortes. Ce niveau de notation indique un risque ou un besoin qui nécessite un effort immédiat ou de grande ampleur pour être traité. Si le risque est dangereux ou handicapant il doit être évalué avec ce niveau.

Si des 2 ou des 3 sont indiqués dans le tableau ci-dessous, faites immédiatement appel à un travailleur social, à un professionnel de la santé mentale ou à un autre professionnel de la santé pour qu'il vous oriente.

Risque	Evaluation	Mesure prise ?	Notes / Commentaires
Tentatives de suicide antérieures			
Expression d'idées ou de projets suicidaires			
Antécédents familiaux de suicide			
Automutilation (ou comportement autodestructeur)			
Incapacité à envisager l'avenir ou à en discuter			
Diagnostic psychiatrique important			
Sentiment de perte de contrôle			
Signaux montrant un niveau élevé de détresse			
Sentiments d'impuissance et de désespoir			
Isolement			
Important bouleversement personnel récent			
Consommation abusive de drogues ou d'alcool			
Recours antérieure à des méthodes violentes			
Maladie physique aiguë ou handicap			
Manque d'accès aux médicaments et/ou au traitement prescrits			
Utilisation antérieure d'armes			
Signaux montrant une intention de nuire à autrui			

Antécédent de comportements impulsifs dangereux			
Délires paranoïaques envers les autres			
Signes de colère ou de frustration			
Comportement sexuel inapproprié			
Fantasme violent			
Antécédents familiaux de violence			
Refus d'admettre des comportements dangereux passés			
Abus ou agression par un membre de la famille (physique, verbal, émotionnel, sexuel)			
Abus ou agression par une personne autre qu'un membre de la famille (physique, verbal, émotionnel, sexuel)			
Antécédents de négligence, d'abandon, de séparation de la famille			
Harcèlement ou menaces par d'autres personnes			
Manque de contacts sociaux positifs			
Difficulté dans le maintien d'une bonne santé physique ou d'une bonne hygiène			
Difficulté à exprimer ses besoins			
Logement inadéquat			
Manque d'accès à l'école ou à la formation professionnelle			

L'échelle suivante peut vous aider à évaluer la situation et à réagir de manière appropriée dans un délai raisonnable. Notez que vous pouvez toujours vous adresser à un professionnel de la santé mentale en cas de doute et il est toujours préférable de le faire le plus tôt possible.

Niveau de risque	Description	Mesure à prendre
Risque élevé	<p>L'enfant a besoin de soins médicaux urgents, i risque d'être gravement blessé, de subir des abus sexuels, d'être handicapé à vie, d'être victime de la traite ou de mourir s'il est laissé dans sa situation actuelle sans intervention protectrice.</p> <p>Exemples : abus et exploitation sexuels, violence physique et maltraitance, travail dangereux, association aux forces armées ou à des groupes armés, enfants orphelins à la suite du décès d'un membre de la famille sans possibilité de prise en charge appropriée, enfants non accompagnés ou séparés qui ne bénéficient d'aucune prise en charge ou d'une prise en charge abusive, enfants placés dans des établissements d'accueil maltraitants ou négligents, ménages dirigés par des enfants, mariages précoces ou forcés, enfants porteurs de handicap victimes de maltraitance ou de négligence, enfants qui représentent une menace pour eux-mêmes ou pour les autres, tentatives de suicide antérieures, abus important de drogues ou d'alcool, troubles psychiatriques graves.</p>	<p>Contactez un travailleur social (ou un professionnel de santé mentale) pour obtenir son avis sur la situation.</p>
Risque moyen	<p>L'enfant est susceptible de subir un préjudice si des mesures de protection efficaces ne sont pas adoptées. Cependant, rien ne prouve que l'enfant risque de subir des blessures graves immédiates ou de mourir.</p> <p>Exemples : travail non dangereux, punitions physiques sévères, violence psychologique ne mettant pas la vie en danger, idées suicidaires, consommation abusive de drogues ou d'alcool, pauvreté.</p>	<p>Contactez un travailleur social (ou un professionnel de santé mentale) pour obtenir son avis sur la situation.</p>
Risque faible	<p>L'enfant est en sécurité. Cependant, il existe des inquiétudes quant à la possibilité qu'il soit en danger et ait besoin d'une intervention protectrice si certains services ne lui sont pas fournis en prévention.</p> <p>Exemples : enfants séparés bénéficiant d'une prise en charge appropriée, parents ou enfants en situation irrégulière, travaux légers et autorisés, décrochage scolaire.</p>	<p>Suivez de près la situation et faites appel à des professionnels interdisciplinaires si nécessaire.</p>



Conseils pratiques pour savoir quand demander un soutien supplémentaire en matière de santé mentale

- Veuillez orienter l'enfant vers des niveaux de prise en charge plus élevés, si vous remarquez pendant des périodes prolongées certains des signes de traumatisme suivants chez l'enfant :
 - Incapacité à nouer des relations saines
 - Troubles de l'alimentation
 - Troubles du sommeil
 - Anxiété de séparation
 - Sentiments de désarroi

A. PRÉVENTION DE LA RETRAUMATISATION

Même si votre client n'a pas subi de traumatisme aigu, lui parler de la façon dont il s'est retrouvé en conflit avec la loi peut être un élément déclencheur. Par conséquent, il convient d'être particulièrement prudent. La retraumatisation est un rappel inconscient ou conscient d'un traumatisme ou d'une expérience négative passée qui amène la personne à revivre l'événement stressant initial. Elle peut être déclenchée par une situation, une interaction ou un environnement particulier, comme une salle d'audience qui peut reproduire la dynamique de l'événement traumatique initial (c'est-à-dire la perte de maîtrise et/ou l'insécurité). Lorsqu'une personne est confrontée à un élément déclencheur, elle peut entrer soit dans une phase d'hyperexcitation (sa réaction relèvera donc du combat ou de la fuite) ou d'hypo excitation (la personne risque alors de se figer ou d'avoir une réaction de soumission). Dans l'idéal, nous voulons aider l'enfant à rester dans sa « fenêtre de tolérance » afin de protéger sa sécurité physique, psychologique et émotionnelle et la vôtre.⁷ Voir schéma à la page suivante.

En matière de prestation de services tenant compte des traumatismes, il existe cinq principes fondamentaux à mettre en œuvre :

Comprendre le traumatisme et le stress

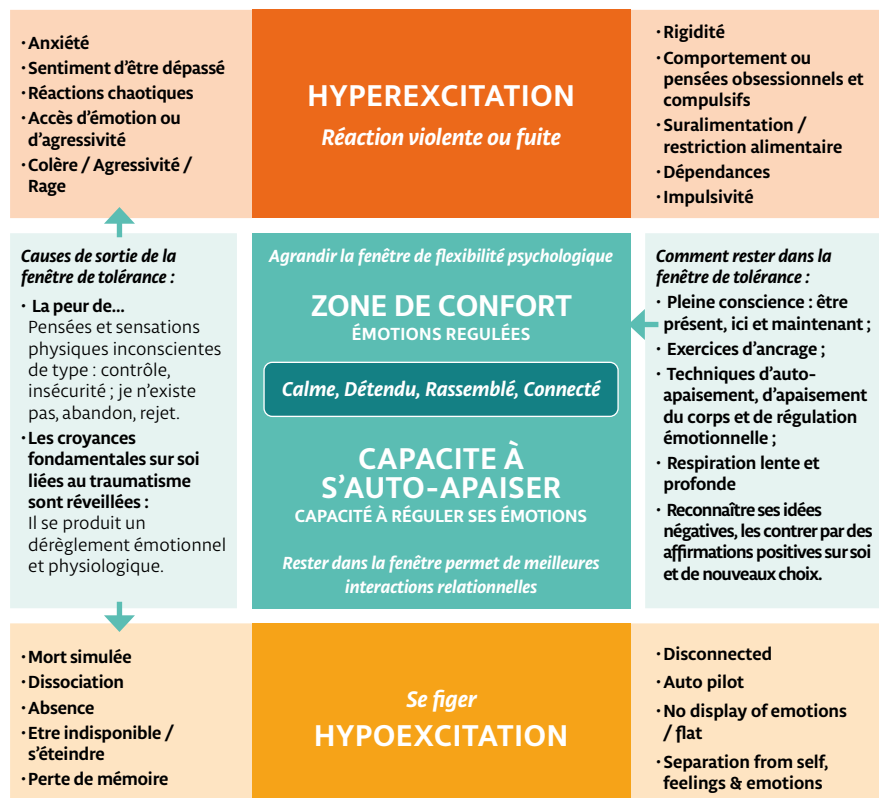
- ↳ Faire preuve de compassion et de fiabilité
 - ↳ Démontrer une certaine ouverture culturelle et sensibilité
 - ↳ Favoriser la coopération et l'autonomisation (empowerment)
 - ↳ Viser la résilience et le rétablissement

⁷ Dezellie, 2013; Siegal, 1999

Afin d'éviter la retraumatisation, les praticiens du droit qui représentent des enfants en conflit avec la loi doivent avoir les principes ci-dessus à l'esprit lorsqu'ils travaillent avec leurs jeunes clients. Il est essentiel d'avoir connaissance du traumatisme subi par votre client ainsi que de l'impact du stress et des traumatismes sur le cerveau et le développement.⁸ Il est important d'être capable de comprendre l'état mental de votre client dans le cadre d'une assistance juridique tenant compte des traumatismes. En traitant votre client avec compassion, en faisant preuve d'ouverture culturelle et en favorisant la collaboration, celui-ci sera plus réceptif. Cela l'aidera également à se sentir plus autonome (empowered), ce qui favorisera sa résilience et son rétablissement. Une condition préalable pour chacun de ces principes fondamentaux est d'entretenir une communication et une écoute effective.

FENÊTRE DE TOLÉRANCE - RÉACTIONS LIÉES AUX TRAUMATISMES ET À L'ANXIÉTÉ

Élargir la zone de confort pour une plus grande flexibilité



Source : Marie S. Dezelic, PhD, c 2013 Traduction effectuée depuis la source originale en anglais, cette traduction n'a pas été validée par l'auteur du schéma, Marie S. Dezelic, PhD

8 Vous trouverez de plus amples informations sur le site suivant : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC3181836/>

B. L'ASSISTANCE JURIDIQUE TENANT COMPTE DES TRAUMATISMES

La pratique tenant compte des traumatismes est une approche prometteuse pour les professionnels qui proposent des services sociaux, humains, thérapeutiques ou juridiques. L'assistance juridique tenant compte des traumatismes met l'accent sur le soutien au client plutôt que sur le contrôle ou la punition. Cette approche permet d'éviter la retraumatisation et la punition. L'assistance juridique tenant compte des traumatismes est une pratique spécifique à la relation avocat-client et vise à réduire la retraumatisation, à reconnaître le rôle des traumatismes et peut se mesurer en étudiant les quatre marqueurs suivants:⁹



Votre checklist pour une assistance juridique tenant compte des traumatismes

➤ **Avez-vous identifié un traumatisme ?**

- Identifiez si un jeune client a vécu un traumatisme, que ce soit par ses témoignages ou son comportement, et essayez de mieux comprendre s'il a des stratégies d'adaptation inadaptées (comme l'hyperexcitation ou la dissociation).

➤ **Avez-vous adapté la relation avocat-client en conséquence ?**

- Les antécédents traumatiques d'un enfant peuvent rendre difficile l'établissement d'une relation de confiance et sa participation active à son procès. Construire la confiance et la relation est donc primordiale. Par exemple, l'on peut aider les enfants renfermés ou agités à se sentir suffisamment en sécurité pour partager leur histoire en instaurant une dynamique de transparence, de prévisibilité, de fiabilité, de patience, d'empathie et de non-jugement.

➤ **Avez-vous adopté la stratégie juridique appropriée ?**

- Par exemple, aidez l'enfant à s'entraîner à témoigner pour qu'il s'habitue à la difficulté de raconter son histoire au tribunal. En donnant à l'enfant la possibilité de s'approprier son histoire et de ne pas avoir honte, vous lui redonnerez un sentiment de pouvoir.

➤ **Avez-vous pris des mesures pour prévenir les traumatismes secondaires ?**

- Souvent, la retraumatisation est le résultat d'un décalage entre les attentes des enfants traumatisés et de ceux qui prennent les décisions dans le système judiciaire. Les approches de l'assistance juridique centrée sur le client permettent de combler ce fossé et de donner aux enfants le sentiment d'être vus et entendus. Lorsqu'ils racontent leur histoire, ne les obligez pas à en dire plus, à moins que cela ne soit nécessaire, car cela peut déclencher un nouveau traumatisme.

⁹ Katz et Haldar, "The Pedagogy of Trauma-informed Lawyering."

C. PROMOUVOIR DES APPROCHES CENTRÉES SUR L'ENFANT ET BASÉES SUR LES DROITS

Une **approche centrée sur l'enfant** met la personne, en l'espèce un enfant en conflit avec la loi, au centre de l'interaction avec le service, en mettant l'accent sur le fait de le traiter comme une personne avant tout, plutôt que de le traiter comme un dossier.

Le soutien devrait donc viser la réalisation des souhaits de l'enfant, dans la mesure où cela est approprié ou possible dans le contexte du cadre juridique européen, et être adapté à ses besoins et à sa situation unique.



Conseils pratiques pour une approche centrée sur l'enfant

- Soutenez l'enfant, qui est au centre de votre intervention, pour qu'il participe à la prise de décisions concernant sa propre vie.
- Intégrez les réseaux de soutien de l'enfant (par exemple les membres de la communauté, les interprètes) en tant que partenaires.
- Faites en sorte que vos services et soutien soient assez flexibles pour s'adapter aux souhaits et priorités de chaque enfant.
- Tenez compte de l'âge, de la maturité, de la culture, du sexe, de la langue et des croyances de chaque enfant.
- Concentrez-vous sur les forces de l'enfant en reconnaissant qu'il est l'expert de sa vie et de ses besoins.

Une **approche basée sur les droits** vise à transformer les droits en les faisant passer d'instruments juridiques abstraits à des politiques et pratiques efficaces.



Votre checklist pour une approche basée sur les droits

- **Avez-vous assuré la participation de l'enfant ?**¹⁰
 - L'enfant a le droit de participer aux décisions qui affectent ses droits fondamentaux. Sa participation à des activités telles que des procédures judiciaires ou des interventions en matière de santé mentale doit être volontaire, active, significative, et les intervenants doivent prêter attention aux questions d'accessibilité, y compris l'accès à l'information sous une forme et dans une langue qui peuvent être facilement comprises.
 - Assurez-vous que l'enfant dispose de toutes les informations nécessaires pour prendre les décisions qui pourraient affecter son avenir en connaissance de cause.

¹⁰ Vous cherchez d'autres ressources sur la participation des enfants ? Le Comité des droits de l'Enfant des Nations Unies a établi 9 règles d'or sur la participation des enfants. Vous pouvez les trouver en suivant ce lien https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/15/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CR%2FC%2FGC%2F12&Lang=fr

➔ **Vous assurez-vous que les autorités respectent leurs obligations ?**

- Cela implique que vous contrôliez le respect des standards en matière de droits humains mais également que vous engagiez les recours nécessaires en cas de non-respect des droits fondamentaux d'un enfant.

➔ **Prévenez-vous la discrimination ?**

- Adopter une approche fondée sur les droits humains lorsque vous fournissez une assistance aux enfants en conflit avec la loi exige que toutes les formes de discrimination dans l'accès aux droits soient interdites, évitées et éliminées. Cela implique également que les enfants les plus vulnérables et marginalisés, qui sont confrontés aux obstacles les plus importants à la réalisation de leurs droits, doivent bénéficier d'une protection et d'une assistance spécifiques.

➔ **Travaillez-vous suffisamment pour l'autonomisation de votre client ?**

- Chaque enfant en conflit avec la loi a le droit de revendiquer et d'exercer ses droits et libertés. Chaque enfant devrait donc être en mesure de comprendre ses droits et de participer pleinement à l'élaboration des politiques et des pratiques qui affectent sa vie. C'est pourquoi les prestataires de services devraient adopter des mécanismes leur permettant d'obtenir des retours sur leur pratique.

➔ **Prenez-vous en compte le concept de légalité ?**

- Une approche fondée sur les droits humains exige que la loi reconnaisse les droits et libertés fondamentales comme des droits juridiquement exécutoires et que la loi elle-même soit conforme aux principes de droits humains. À cet égard, en promouvant le renforcement de l'assistance juridique pour les enfants en conflit avec la loi en Europe, vous opérez en conformité avec les articles 6 et 18 de la directive (UE) 2016/800.

D. EXERCICES DE SANTÉ MENTALE ET DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL POUR VOUS ET L'ENFANT

Vous et votre jeune client serez probablement confrontés des situations stressantes au cours de la procédure judiciaire, certains exercices peuvent vous aider à y faire face.

Cette première série d'outils vous aidera, vous et/ou l'enfant, à mieux gérer le stress et les émotions¹¹:

¹¹ Emotion Aid.



Des outils pour gérer le stress et les émotions

- **Tapotement papillon** : Croisez les bras et tapez alternativement avec les paumes ouvertes 25 fois sur la partie supérieure de vos bras, respirez profondément et répétez jusqu'à ce que vous vous sentiez plus calme. Cela rétablit le flux naturel entre les hémisphères gauche et droit du cerveau.
- **Ancrage** : Placez vos pieds fermement sur le sol et sentez le soutien de la terre. Regardez autour de vous et comptez dix objets que vous voyez. Cet exercice rétablit notre capacité d'orientation et la fonction de raisonnement du cerveau.
- **Auto-apaisement et régulation** : Placez une main sur votre poitrine et l'autre sur votre ventre. Concentrez-vous sur votre respiration. Cela vous aidera à stabiliser votre respiration, ce qui vous apportera un sentiment de calme.
- **Décharge** : Concentrez-vous sur les sensations que vous ressentez dans votre corps, en les remarquant une par une, sans jugement. La sensation finira par se libérer naturellement, n'essayez pas de la forcer. Demandez à la sensation : que veut-elle dire ou de quoi a-t-elle besoin ?
- **Ressources** : Pensez à une ou plusieurs choses qui vous font vous sentir bien ou vous rendent heureux. Il peut s'agir d'une personne, d'une activité, d'un lieu ou d'un objet. Remarquez l'effet que cela crée chez vous.

L'outil suivant vous aide à mieux comprendre et catégoriser les émotions et/ou les sensations dans le corps de l'enfant. Cela peut être particulièrement utile dans une situation où vous n'arrivez pas à comprendre et évaluer le comportement ou les émotions de l'enfant.



Outils pour la cartographie des émotions et des sensations

- Demandez à l'enfant de dessiner le contour de son corps puis, en utilisant différentes couleurs, de dessiner les sensations et les émotions qu'il ressent dans différentes parties de son corps. Demandez-lui de décrire ce qu'il a dessiné et ce qu'il ressent s'il se sent à l'aise pour le faire.

Enfin, les outils présentés dans l'encadré ci-dessous peuvent aider l'enfant à comprendre que les distorsions cognitives sont normales. Une distorsion cognitive est un schéma répété de pensées irréalistes. En aidant l'enfant à mettre en évidence ses schémas de pensée négatifs et à en prendre conscience, vous pouvez commencer à l'aider à modifier sa façon

de penser, ce qui débouche sur des discussions plus productives et rationnelles. Si vous remarquez que les distorsions cognitives vous empêchent de travailler avec un enfant, contactez un travailleur social ou orientez l'enfant vers un service de prise en charge adapté. Vous trouverez à l'annexe A une feuille de travail à utiliser avec votre client pour aborder les distorsions cognitives suivantes :



Types courants de distorsions cognitives

- **La pensée du tout ou rien** (c'est-à-dire : « si je fais une erreur, je suis une mauvaise personne »).
- **Le catastrophisme** : amplifier quelque chose hors de toute proportion.
- **La personnalisation** : considérer que les choses vous concernent alors que ce n'est pas le cas.
- **La voyance** : prédire que quelque chose va avoir une issue négative.
- **Lire dans les pensées** : supposer que vous savez et comprenez ce que quelqu'un d'autre pense.

Il est également important que vous reconnaissiez que ces distorsions cognitives peuvent également se produire chez les avocats. Il est crucial de comprendre ces distorsions et la manière dont elles peuvent affecter votre capacité à représenter votre client. Si vous pensez que votre jugement n'est pas impartial, consultez un superviseur ou un autre avocat formé pour prendre les meilleures décisions pour vous-même et votre client.

Voir les annexes pour plus d'outils sur la façon de soutenir les enfants qui font face à un stress extrême.

7. Coordination et confidentialité : coopération entre les services et orientations

Une fois que vous aurez acquis une certaine compréhension des conditions de vie de l'enfant, de son environnement et des défis auxquels il est confronté, vous aurez également une meilleure compréhension des vulnérabilités particulières auxquelles il peut faire face, notamment des problèmes de santé mentale. Même si, en tant qu'avocat, vous ne serez pas le spécialiste pour traiter ces problèmes, vous devriez être en mesure de faciliter et de permettre l'accès à des services thérapeutiques.

Afin de fournir une bonne représentation juridique, un avocat doit avoir des contacts avec d'autres professionnels tels que des enseignants, des médecins ou des travailleurs sociaux, qui pourraient être impliqués dans la vie de l'enfant. Par exemple, l'avocat devra collaborer avec d'autres professionnels afin d'évaluer les besoins de soins médicaux ou de trouver un logement pour l'enfant. Une telle prise en charge globale doit s'accompagner du respect du statut et des missions propres des différents professionnels. Si cette distinction n'est pas faite correctement, la présomption d'innocence et le secret médical risquent d'être violés. Ces principes sont des garde-fous qu'il faut garder à l'esprit.

Globalement, l'avocat doit avoir une vision claire de la situation sans enfreindre le code de déontologie inhérent à chaque profession. Si un avocat peut avoir besoin de connaître certaines informations de base sur la situation de santé (mentale) de son client afin de les prendre en compte dans la représentation légale, il n'empêche que les limites de la confidentialité doivent être claires à la fois pour le client et pour les professionnels impliqués.



Votre checklist en matière de coordination et de confidentialité

• A qui pouvez-vous adresser un enfant ?

- Idéalement, vous, ou le gouvernement, avez mis en place un système d'orientation ou vous disposez d'une liste des services et professionnels utiles (par exemple des psychologues pour enfants, des conseillers en traumatisme, des pédiatres, des institutions de placement en famille d'accueil ou d'hébergement). Si rien n'est en place, consultez un autre avocat qui a de l'expérience dans ce domaine.
- Sachez à qui adresser l'enfant et expliquer lui pourquoi on le fait venir. Assurez la confidentialité tout en veillant à ce que la voix de l'enfant soit entendue.

➤ ***De quelles informations l'autre service aura-t-il besoin ?***

- Évaluez, avec l'aide de l'enfant, les difficultés auxquelles il est confronté, leur durée et leur intensité. Vérifiez également si d'autres services sont déjà impliqués afin d'éviter la mise en place de soutiens parallèles.

➤ ***Avez-vous vérifié si l'abus de substances psychoactives est une problématique à laquelle l'enfant est confronté ?***

- Si tel est le cas, essayez de faciliter l'accès au traitement en coordonnant l'assistance.

➤ ***L'enfant est-il en détresse ou a-t-il besoin de soins médicaux ?***

- Si oui, assurez-vous qu'il bénéficie d'une évaluation médicale effectuée par un professionnel qualifié.

➤ ***Qui d'autre doit être impliqué ou informé ?***

- La coopération avec les autres acteurs (par exemple les travailleurs sociaux, les enseignants, les médecins, les psychologues, etc.) est importante pour garantir un partage d'informations et la prise en compte de toutes les problématiques afin d'assurer le meilleur résultat possible pour l'enfant.
- L'organisation de réunions interservices est un bon moyen de renforcer le soutien intra-institutionnel et d'optimiser le soutien.

➤ ***Comment trouver un équilibre entre le besoin d'information et la confidentialité ?***

- Gardez à l'esprit qu'il s'agit d'une question délicate qui implique de mettre en balance les intérêts de l'échange d'informations et la nécessité de confidentialité et de protection des enfants.
- Avant de parler avec d'autres acteurs, demandez à votre jeune client de renoncer par écrit à la confidentialité. Expliquez à votre client pourquoi exactement vous avez besoin d'une telle renonciation et comment vous allez l'utiliser. Informez le des conversations que vous avez avec d'autres intervenants.
- Veillez à ce que votre client comprenne l'exigence de confidentialité et les cas où elle peut être rompue (par exemple si le client a l'intention de se faire du mal ou de nuire à autrui).
- Encouragez les autres acteurs impliqués à faire de même. La plupart d'entre eux seront aussi soumis à la confidentialité et ils devraient clarifier avec le client quelles informations ils peuvent partager.

8. Communiquer avec les parents ou les tuteurs légaux de l'enfant

Une caractéristique particulière et spéciale de la représentation d'un enfant est le fait que, d'une manière ou d'une autre, les parents ou les tuteurs légaux sont aussi toujours impliqués. D'un côté, cette communication peut être nécessaire et utile, mais d'un autre, elle peut être à l'origine de difficultés supplémentaires, voire de conflits.



Votre checklist pour la communication avec les parents ou les tuteurs légaux

➤ **Qu'est-ce que l'enfant veut que vous communiquiez ?**

- Une fois que l'enfant vous a parlé de sa famille, décidez avec lui quand et comment ses parents ou ses tuteurs légaux doivent être informés des procédures judiciaires. Assurez-vous d'identifier qui est le représentant légal de l'enfant et s'il existe des restrictions concernant le parent ou tuteur (par exemple, même s'il est un parent, l'enfant a-t-il été retiré de sa garde et un tuteur distinct a-t-il été désigné ?).
- Tenez compte des exigences et des restrictions prévues par la loi en matière de communication.
- Même si, en règle générale, les parents ou les tuteurs légaux ont le droit de participer aux entretiens, vous pouvez demander qu'ils ne soient pas présents si l'enfant en exprime le souhait ou si son intérêt supérieur risque d'être lésé autrement. Cela peut dépendre du pays et il peut être dans le meilleur intérêt de votre client de le rencontrer en privé.

➤ **Comment pouvez-vous communiquer avec les parents ou les tuteurs légaux ?**

- Évaluez quels moyens de communication seront les plus appropriés pour les destinataires (rencontres, appels téléphoniques, courriers, courriels etc.). Tenez compte de problématiques particulières telles que l'analphabétisme.
- En cas de barrière linguistique, travaillez avec un traducteur de confiance.
- Notez que vous êtes le porte-parole de l'enfant et qu'en cas de conflit d'intérêts, vous représentez toujours l'intérêt supérieur de l'enfant et sa voix et non celle des membres de la famille.

➤ **Avez-vous pris en compte la situation particulière de la famille de l'enfant ?**

- Soyez conscient des problématiques particulières telles que les parents célibataires ou séparés et de l'impact que cela peut avoir sur l'enfant et comment il réagit dans certaines situations.
- Si vous disposez d'indices permettant de penser que l'enfant est victime de violences domestiques, essayez de traiter le problème si possible. Veillez à mettre en place les garanties nécessaires pour protéger l'enfant.
- Soyez conscient du risque potentiel de manipulation de l'enfant par les parents ou d'autres membres de la famille en cas d'intérêts divergents. Ce sont toujours les intérêts de l'enfant qui doivent prévaloir et vous devrez peut-être les identifier avec précaution.

9. Préparer et représenter un enfant lors d'une procédure judiciaire

En tant qu'avocat, votre tâche principale consiste à préparer et à représenter correctement l'enfant pendant la procédure judiciaire, y compris au tribunal. Pour que l'enfant comprenne bien ce qu'il se passe, il est essentiel que vous l'informiez régulièrement des prochaines étapes de la procédure ainsi que de la situation générale, c'est-à-dire ce à quoi il peut s'attendre en termes de résultats et de conséquences (notamment en ce qui concerne une éventuelle sanction). En outre, comme avocat, vous avez un rôle de supervision et devez intervenir chaque fois que les droits de l'enfant sont violés ou risquent de l'être. En tant que porte-parole de l'enfant, vous êtes censé vous opposer aux violations des droits de l'enfant et défendre l'intérêt supérieur de l'enfant.



Votre checklist pour les droits spécifiques des enfants dans les procédures judiciaires

➤ **Comment préparer au mieux, vous et l'enfant, lors des entretiens préparatoires avec eux ?**

- Si possible, préparez un entretien structuré au cours duquel vous aborderez tous les sujets pertinents en vue de comprendre et d'évaluer la situation.
- Commencez toujours par aborder des sujets généraux et positifs, par exemple : les amis de l'enfant, ses passe-temps ou sa musique préférée. Puis, passez ensuite au sujet pertinent de la procédure.
- N'interrompez pas l'enfant qui parle, mais posez des questions très précises (qui, où, quand, comment...) une fois qu'ils se sont arrêtés naturellement.
- Évitez les questions suggestives, les questions multiples ou les questions complexes et utilisez un vocabulaire adapté aux enfants.
- Encore une fois, assurez-vous que l'enfant se sente à l'aise. Pour cela, ne montrez pas de réactions négatives, notamment veillez à votre expression faciale, restez au niveau du regard de l'enfant et montrez votre intérêt sincère.
- Ne posez pas trop de questions et ne prolongez pas inutilement l'entretien, mais n'interrompez pas non plus l'enfant et ne vous arrêtez pas avant qu'il ne vous ait dit tout ce qu'il ressentait (sauf en cas de contraintes extérieures).
- Terminez l'entretien préparatoire sur une note positive, par exemple en leur demandant ce qu'ils prévoient pour le prochain week-end ou les jours de visite de leurs parents.

➤ **Le droit de l'enfant à être entendu est-il respecté ?**

- Si ce n'est pas le cas, insistez pour que le droit de votre client d'être entendu soit appliqué. Ce droit comprend également celui de participer à la procédure.

➤ **Comment les mesures d'enquête, les interrogatoires ou les entretiens sont-ils menés ?**

- Des pratiques spéciales doivent être mises en place conformément au modèle Barnahus qui permet une justice adaptée aux enfants.¹²
- Les personnes chargées des interrogatoires doivent être des personnels spécialisés et formés.
- Des dispositions particulières doivent être mises en place pendant la procédure telles que : la traduction, des pauses, un cadre adapté aux enfants, la prise en compte du genre, de la religion, des handicaps etc.
- Le rythme de la procédure doit être adapté à l'enfant. Il convient d'éviter les retards injustifiés mais aussi toute précipitation qui entraîne un stress supplémentaire pour l'enfant.
- Toute procédure doit être menée dans un endroit confortable, où l'enfant se sent en sécurité et où l'intimité est garantie.
- Les droits généraux des personnes accusés et ceux spécifiques aux enfants accusés doivent être respectés. Les questions doivent être adaptées à l'âge, au sexe, au développement et au contexte culturel de l'enfant. Aucune question équivoque ne doit être posée.
- Des enregistrements audiovisuels doivent être utilisés dans la mesure du possible et en informant l'enfant dès le départ de ce que le processus implique.
- Si un interprète doit être présent, il doit être présenté et son rôle doit être clair pour l'enfant. Intervenez immédiatement si vous avez l'impression que l'enfant ne comprend pas l'interprète ou vice versa.
- Si la procédure implique plusieurs entretiens, ils doivent être menés par le même enquêteur. Le nombre et la durée des entretiens doivent être réduits au minimum.

➤ **Que devez-vous faire une fois la décision prise ?**

- Évaluez si l'intérêt supérieur de l'enfant a été déterminé et dûment pris en compte lorsqu'une décision est prise.
- Expliquez la décision à l'enfant et répondez à ses questions à ce sujet.
- Évaluez avec l'enfant si la décision doit être contestée devant une instance supérieure ou non.

Afin de promouvoir la sécurité, le bien-être et le développement des enfants dans le système juridique, il est important qu'ils comprennent leurs droits et soient en mesure de faire entendre leur voix. Les droits doivent être expliqués aux enfants d'une manière adaptée à leur âge et à leurs capacités cognitives et linguistiques. S'assurer que l'enfant soit entendu implique de porter sa parole afin que ses souhaits soient respectés.

¹² Le modèle Barnahus est un modèle d'évaluation des besoins d'un enfant, et de tout suivi. Cela se fait souvent par le biais d'un entretien médico-légal. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante <https://www.barnahus.eu/en/about-barnahus/>

Pour déterminer si un enfant est capable d'exprimer directement son point de vue au cours d'une procédure judiciaire, il convient de procéder à une évaluation individuelle de l'enfant, en tenant compte non seulement de son âge mais aussi d'autres caractéristiques personnelles. Selon la directive européenne (UE) 2016/800, l'enfant a droit à une évaluation individuelle pour déterminer sa capacité à comprendre ses droits et qui tient compte de ses éventuelles déficiences intellectuelles et les États membres de l'UE doivent leur offrir des opportunités éducatives égales qui tiennent compte de leur handicap.¹³ De même, selon les Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants, les enfants particulièrement vulnérables, tels que les enfants réfugiés, appartenant à une minorité religieuse ou les enfants porteurs de handicap, doivent bénéficier d'une protection accrue de la part des États membres afin de garantir une protection contre la discrimination.¹⁴

10. Gérer les conflits concernant votre représentation

Les professionnels qui fournissent une assistance juridique peuvent se heurter à des conflits ou à une résistance de la part de l'enfant. Il est important de mettre en place des procédures standards en cas de conflit lié à la représentation d'un enfant.

Différentes situations peuvent se produire :

L'enfant ne se sent pas bien représenté

L'enfant ne veut pas ou plus être représenté par vous

L'enfant ne veut pas d'avocat du tout

Renoncer à l'assistance d'un avocat est interdit dans de nombreuses situations, cela dépend de l'accusation qui pèse sur l'enfant et/ou de la législation nationale applicable. Cela pourrait donc être problématique du point de vue du droit de l'enfant à l'autodétermination. Par conséquent, vous devez être conscient de ces problèmes juridiques et éthiques et prévoir des mesures d'urgence. Si vous avez été désigné par les parents ou les tuteurs légaux de l'enfant, mais que l'enfant ne souhaite pas être représenté, il vous incombe de continuer à le représenter. Si les divergences sont insurmontables, il est important d'expliquer à l'enfant s'il est possible de changer d'avocat et de trouver un équilibre avec l'exigence de continuité. S'il est possible et nécessaire de le faire, il est alors important que vous aidiez l'enfant dans le processus de changement d'avocat. Il en va de même pour la situation où vous devez arrêter de le représenter pour une raison quelconque. Dans cette situation, vous devez expliquer la décision à l'enfant et transmettre l'affaire avec diligence à votre successeur.

¹³ LA CHILD : L'aide juridique pour les enfants en conflit avec la loi dans les instruments internationaux et européens (2021).

¹⁴ Conseil de l'Europe : Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants (2010).

En outre, il est important de créer des plans d'urgence et des procédures pour savoir comment réagir au mieux si un enfant ne suit pas vos conseils juridiques (instructions). Pour éviter une telle situation, il est utile d'expliquer à l'enfant, dès le début, quel est le contenu de la stratégie de défense et pour quelle raison. Idéalement, vous veillez à aligner les stratégies dès le début de la procédure afin de réduire le risque de désaccords ultérieurs. Néanmoins, des désaccords peuvent survenir et ne peuvent être totalement évités. Un changement de stratégie de la part de l'enfant est, en outre, l'expression de son autodétermination qui ne doit pas être sapée ou dépassée par vous en tant que représentant légal ; le souhait exprimé par l'enfant est ce que vous devez suivre et représenter, même si, pour une raison ou une autre, vous ne comprenez pas sa décision.



Conseils pratiques en cas de désaccord concernant les stratégies de défense

- ✦ Demandez à l'enfant d'expliquer pourquoi il pense que sa stratégie est meilleure. Posez des questions et montrez votre réel intérêt pour les opinions et réflexions de l'enfant.
- ✦ Expliquez à l'enfant pourquoi vous pensez que votre stratégie est dans son intérêt.
- ✦ Expliquez pourquoi vous pensez que la stratégie de l'enfant pourrait lui être préjudiciable.
- ✦ Convenez avec l'enfant d'une marche à suivre. Ne vous en tenez pas à votre stratégie contre le souhait clair et explicite de l'enfant, même si vous pensez que cela peut avoir des conséquences négatives.

11. L'enfant est en conflit avec la loi et aussi victime ?

Les professionnels qui fournissent une assistance juridique doivent être conscients du fait que les enfants en conflit avec la loi sont souvent eux-mêmes victimes de diverses conditions négatives. Il n'est pas facile d'identifier une victime, notamment les victimes d'abus sexuels, de violence, d'intimidation etc. Communiquer avec les victimes et les identifier requiert des compétences particulières en matière de communication, dont voici quelques règles de base :



Conseils pratiques pour la communication et l'interaction avec les victimes (potentielles)

- ✦ Créez un endroit confortable et sûr.
- ✦ Établissez la confiance, écoutez, posez des questions et ne portez pas de jugement.
- ✦ Assurer la confidentialité et le respect de la vie privée.

Les enfants sont souvent contraints par les adultes à agir ou à s'abstenir. Par conséquent, ils peuvent ne pas se sentir à l'aise pour raconter leur histoire par crainte de représailles. Les enfants victimes et témoins d'actes criminels peuvent être exposés à de l'intimidation, des représailles, la victimisation secondaire ou, dans le pire des cas, leur vie peut être menacée. Ce risque peut être accru dans les cas d'abus sexuels, dans les cas où l'enfant impliqué est jeune, a été victime de la traite, est porteur de handicap ou si l'auteur présumé est proche de l'enfant. Une autre situation typique est la violence entre pairs dans les institutions d'accueil des enfants, il est important de reconnaître une telle situation car si l'enfant y est renvoyé ou s'il y a une tension cela peut être la source d'autres conflits et procédures qui rendront la situation de l'enfant encore plus difficile.



Conseils pratiques pour la représentation des victimes (potentielles)

- ✦ En fonction de la situation, il peut être nécessaire d'obtenir des ordonnances restrictives à l'encontre des agresseurs. En tant qu'avocat représentant l'enfant, vous devez être conscient de cette possibilité et l'utiliser si nécessaire.

12. Soutenir un enfant en détention

Représenter et assister des enfants détenus impliquent des défis particuliers pour vous en tant qu'avocat. Non seulement la communication est souvent entravée par le fait que l'enfant est détenu, mais son état de santé mentale est aussi souvent affecté par la détention. Enfin, la situation peut également être difficile mentalement pour vous en tant qu'avocat.



Conseils pratiques pour communiquer avec les clients en détention

- ✦ Vérifiez si la confidentialité des communications est assurée. Souvent, les téléphones sont situés dans le couloir des centres de détention, ce qui signifie que d'autres détenus peuvent entendre la conversation.
- ✦ Veillez à ce que le client ait des contacts avec sa famille et que son droit de rencontrer régulièrement son avocat soit respecté.



Votre checklist pour les enfants en détention

- **Pouvez-vous contester un ordre de détention ?**
 - Selon le droit international, la détention des enfants doit être une mesure de dernier ressort. En tant qu'avocat de l'enfant, vous devez insister sur ce principe dans toutes les procédures et veiller à ce qu'il soit appliqué.
 - Si la détention est néanmoins ordonnée, évaluez si cette décision peut être contestée et demandez une révision périodique des ordres de détention.
 - Lorsque les besoins fondamentaux de l'enfant ne sont pas satisfaits (voir question suivante), vous pouvez contester l'ordre de détention et/ou les conditions de détention. En général, une indemnité est due par l'État en cas de détention illégale ou de conditions de détention inadéquates.
- **Les conditions de détention sont-elles adéquates ?**
 - Vérifiez les points suivants : l'accès aux soins médicaux et de santé mentale est-il assuré ? Les enfants sont-ils séparés des adultes ? Ont-ils accès à des programmes d'éducation et de réintégration ? Une thérapie adaptée est-elle accessible aux enfants souffrant de troubles liés à la consommation de substances et à la dépendance ?
 - Si ces conditions ne sont pas remplies, veillez à intervenir immédiatement.

➔ Devriez-vous rendre visite à l'enfant en détention ?

- Afin d'avoir une bonne connaissance de la situation de l'enfant en détention, c'est-à-dire des conditions de détention et de l'état de l'enfant, il est nécessaire de lui rendre visite en détention le plus tôt possible.
- Si l'enfant est détenu pendant une période plus longue, des visites périodiques sont recommandées, non seulement pour surveiller la situation, mais aussi pour établir et maintenir une relation de confiance entre l'enfant et vous-même.
- Souvent, la communication avec les enfants en détention est difficile et soumise à des restrictions. Par conséquent, les visites en personne sont indispensables pour maintenir la communication avec l'enfant.



ÉTUDE DE CAS : PLACEMENT À L'ISOLEMENT ET RISQUE SUICIDAIRE ÉLEVÉ

Votre jeune client a voyagé d'Afghanistan en Grèce en tant que mineur non accompagné, puis s'est rendu dans un troisième pays, la Suisse pour être avec son frère. Relevant de la Convention de Dublin, il lui a été demandé de quitter la Suisse et de retourner en Grèce. Comme il a refusé d'y retourner, il a été accusé du délit de séjour illégal et placé en détention où il a souffert de troubles psychologiques. Ses symptômes physiques comprenaient des vomissements de sang et des douleurs dorsales. Plus tard, il a été déterminé qu'il présentait un risque de suicide. Il aurait déclaré *"Je pourrais me tuer demain ou aujourd'hui, je ne sais pas, en tout cas je suis fatigué de la vie"*. Le médecin lui a dit que les patients présentant un risque suicidaire devaient être placés en isolement, ce à quoi il a répondu (résumé par son traducteur) : *"Il ne pouvait pas le dire autrement, il est tout à fait possible qu'il se suicide aujourd'hui ou demain"*.

Les professionnels de la santé mentale qui se sont occupés de son cas estiment qu'il n'a pas bénéficié d'une évaluation suffisamment approfondie et suffisante. L'enfant a ensuite été placé en isolement, laissé seul et privé de soutien psychologique. Il a passé près de trois jours en isolement, n'a eu aucun contact avec un médecin ni aucun autre soutien pendant cette période. Il avait peur et avait l'impression de ne pas pouvoir parler de ses besoins psychologiques, et a donc été encore plus traumatisé par cet événement.

En tant qu'avocat de ce mineur, que feriez-vous ?



ÉTUDE DE CAS : ACTIONS RECOMMANDÉES

- Écoutez le client et parlez-lui afin de recueillir toutes les informations appropriées.
- Orientez l'enfant vers des soins psychologiques ou, en cas de doute, demandez l'avis d'un professionnel de la santé mentale. Si les autorités ne l'autorisent pas ou ne prennent pas les dispositions nécessaires, envisagez d'engager une action en justice.
- Documentez en détail et continuez à assurer le suivi.
- Si possible, demandez à un psychologue de faire une évaluation de la situation (voir ci-dessous).
- Évaluez les possibilités de recours judiciaires contre la mesure (par exemple un recours administratif, une action en responsabilité pénale en cas de menace pour la santé et la vie ou une action en responsabilité de l'État).
- Enclenchez une procédure de ce type si nécessaire et expliquez-la à votre client.
- Vous pouvez également envisager de discuter avec les acteurs concernés (par exemple au cours d'une réunion rassemblant différents services ou une table ronde) afin d'éviter de tels incidents à l'avenir.

Cette situation peut également être analysée sous l'angle de la santé mentale. Vous trouverez l'évaluation de la situation faite par une psychologue en Annexe F : Étude de cas : évaluation.

13. Fournir un soutien continu et global

Un soutien juridique cohérent et continu est important afin de garantir au maximum la prise en compte de l'intérêt supérieur des enfants en conflit avec la loi. Il convient pour cela d'envisager ce qui suit :



Votre checklist pour fournir une assistance juridique continue et holistique

- **Pouvez-vous démissionner de votre mandat si les frais ne sont plus couverts ?**
 - Même si votre législation locale vous y autorise, une telle démission va dans bien des cas à l'encontre de l'intérêt supérieur de l'enfant et doit donc être évitée. Essayez de trouver une autre solution pour que vos frais soient couverts, peut-être qu'une fondation, une organisation à but non lucratif ou toute autre service pourrait intervenir.
- **Votre mandat prend-t-il fin une fois que la décision est définitive et exécutoire ?**
 - Le droit national régleme l'étendue d'un mandat, en particulier dans les cas d'assistance juridique gratuite. Compte tenu de l'intérêt supérieur de l'enfant, démissionner à ce stade est inadéquat, l'enfant pourrait encore avoir besoin de votre soutien juridique concernant des questions qui émergent après le procès telles que l'exécution de la sanction, les demandes de dispense de frais de justice etc. Par conséquent, il ne semble pas adéquat de se retirer à ce moment.
- **Êtes-vous responsable des questions juridiques autres que celles liées aux procédures (pénales) en question ?**
 - Certains enfants peuvent avoir d'autres besoins en matière d'assistance juridique, par exemple en droit des étrangers pour les enfants migrants, concernant des questions de droit de la famille ou de placement familial, des questions relatives à l'accès aux droits de la sécurité sociale etc. En général, on considère qu'il est dans l'intérêt de l'enfant d'avoir un avocat de confiance qui s'occupe des différentes procédures juridiques en tant qu'avocat de référence, ou du moins qui les coordonne.
 - L'assistance juridique gratuite n'est pas toujours disponible dans tous ces domaines du droit. Si cela vous empêche d'apporter votre aide dans ces domaines, vous pourriez envisager de trouver d'autres moyens de couvrir vos frais (par exemple via des fondations ou des organisations à but non lucratif) ou d'offrir certains services pro bono.
 - Si vous ne vous sentez pas suffisamment compétent pour apporter votre aide dans d'autres domaines du droit, vous pouvez envisager de coopérer avec un autre avocat spécialisé dans cette matière, ce qui vous permettrait toujours d'être la principale personne de contact pour l'enfant.
 - Respectez le principe de continuité : assurez-vous de représenter votre client dans les différentes procédures (pénales) auxquelles il peut être confronté.

ANNEXES

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES POUR AIDER VOTRE JEUNE CLIENT

Annexe A Outils pour faire face à un enfant qui se sent inquiet

Annexe B Outils pour faire face à un enfant en détresse

Annexe C Outils pour faire face à un sentiment d'impuissance

Annexe D Outils pour aider un jeune client à s'aider lui-même

Annexe E Outils pour l'écoute active

Annexe F Étude de cas : évaluation du placement à l'isolement
du point de vue d'un professionnel de santé mentale

Outils pour faire face à un enfant qui se sent inquiet

CE QUI POURRAIT ARRIVER / CE QUI VA ARRIVER

Lorsque vous êtes inquiet, il est facile d'imaginer la pire chose qui puisse arriver. En réalité, ces inquiétudes peuvent ne jamais se réaliser. Ce qui pourrait arriver n'est pas la même chose que ce qui arrivera.



Quelle est la chose qui vous inquiète ?

Penser à ce qui va se passer, plutôt qu'à ce qui pourrait se passer, peut vous aider à moins vous inquiéter. Chaque fois que vous commencez à vous inquiéter, répondez à ces questions:



Quels indices permettent de penser que votre inquiétude ne se réalisera pas ?



Si ce qui vous inquiète ne se réalise pas, que va-t-il se passer à la place ?



Si votre inquiétude se réalise, comment allez-vous la gérer ? Est-ce que vous finirez par vous en sortir ?



Après avoir répondu à ces questions, comment votre inquiétude a-t-elle changé ?

Source: Therapist Aid: Worry Exploration Questions, © 2020 Therapist Aid LLC, accessible en ligne : [TherapistAid.com](https://www.therapistaid.com)

Annexe B

Outils pour faire face à un enfant en détresse

QUAND QUELQU'UN ÉPROUVE UNE PROFONDE DÉTRESSE

Les signes de stress décrits auparavant sont des réactions naturelles qui pourront fluctuer au cours du temps. Cependant, certaines personnes peuvent éprouver des réactions plus durables et intenses. Lorsque cela se produit, elles peuvent être plongées dans une profonde détresse. Lors de circonstances hors du commun, ceci est une réaction normale, mais cela peut paralyser les gens. Une aide spécialisée est souvent nécessaire dans ces cas-là.

Les signes de cet état de détresse se manifestent notamment par le fait qu'elle :

Est tellement bouleversée qu'elle ne peut plus prendre soin d'elle-même ou des autres

**Est très anxieuse
et craintive**

*Parle de vouloir
se faire du mal
ou se suicider*

Tremble

Pleure
Est très irritable

**Ne se rappelle plus son nom,
d'où elle vient, ce qui se passe
autour d'elle**

Menace de faire du mal aux autres

Crie

Se renferme sur elle-même

Se sent désorientée ou plongée dans « l'irréel »

QUE FAIRE LORSQUE VOUS RENCONTREZ UNE PERSONNE EN ÉTAT DE PROFONDE DÉTRESSE

1. Si vous ne vous sentez pas en sécurité, partez et allez chercher de l'aide. Si vous pensez que la personne peut se faire du mal, demandez du soutien (à un collègue ou appelez les services d'urgence). Prenez des mesures préventives contre l'infection à la COVID19 (notamment, la distanciation physique). Ne vous mettez pas en danger.

2. Dites qui vous êtes, présentez-vous de façon claire et respectueuse : donnez vos nom et fonctions et montrer que vous êtes là pour l'aider. Demandez son nom pour pouvoir l'aborder plus facilement.

3. Restez calme : ne criez pas sur la personne et ne cherchez pas à la contraindre par la force.

4. Écoutez : utilisez vos compétences de communication, comme cela est présenté au module 2 . Ne faites pas pression sur la personne pour qu'elle parle. Soyez patient et répétez que vous êtes là pour aider et écouter.

5. Offrez du réconfort et des informations pratiques : si cela est possible, proposez un endroit calme pour parler, une boisson non alcoolisée ou une couverture. Ces gestes de réconfort l'aideront à se sentir en sécurité. Demandez ce dont elle a besoin : ne préjugez pas savoir ce qu'il lui faut.

6. Aidez les gens à reprendre le contrôle d'eux-mêmes :

- En cas d'anxiété, aidez à respirer l'entement.
- En cas de déconnexion de l'environnement, rappelez à la personne où elle se trouve, le jour, l'endroit et qui vous êtes. Demandez-lui de citer des choses se trouvant dans son environnement immédiat (par exemple : « Dites-moi ce que vous voyez ou entendez »).
- Aidez-là à utiliser ses ressources personnelles et à communiquer avec les personnes qui la soutiennent.

7. Fournissez des informations claires. Donnez des informations fiables pour aider cette personne à comprendre la situation et les aides auxquelles elle peut avoir accès. Assurez-vous d'utiliser des mots simples. Délivrez un message clair et répétez-le ou notez-le si besoin. Demandez si elle a bien compris ou si elle a des questions.

8. Restez avec la personne. Ne laissez pas la personne seule. Si vous ne pouvez pas rester, cherchez une personne sûre qui puisse rester avec elle jusqu'à ce que vous trouviez de l'aide ou qu'elle se soit calmée.

9. Recherchez l'assistance d'un spécialiste. Laissez d'autres personnes possédant des compétences plus spécialisées, telles que des médecins, des infirmières, des thérapeutes et des professionnels de la santé mentale prendre le relais. Mettez la personne en contact directement avec le soutien ou assurez-vous de lui donner des informations claires pour obtenir de l'aide.



Si vous êtes au téléphone, essayez de rester en ligne jusqu'à ce qu'elle se calme ou que vous contactiez les services d'urgence pour qu'ils aillent l'aider. Vérifier qu'elle se sent à l'aise et qu'elle peut parler.

Source : IASC (Inter-Agency Standing Committee), Compétences élémentaires dans le domaine psychosocial - Un guide de l'intervenant pour la COVID 19, page 16 :

<https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-06/Basic%20Psychosocial%20Skills-%20A%20Guide%20for%20COVID-19%20Responders%20%28French%29.pdf>

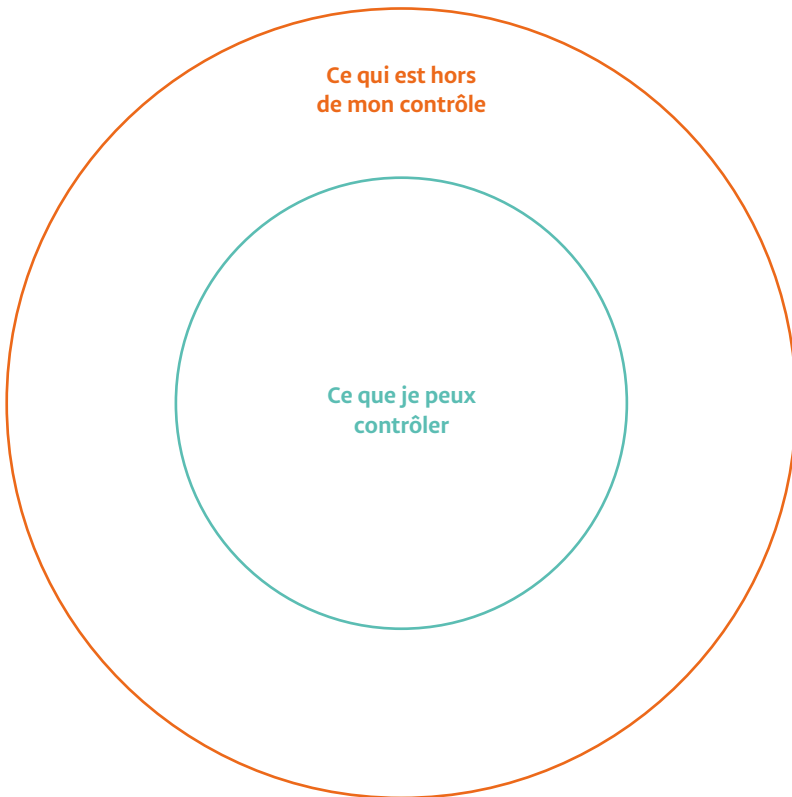
Cette adaptation n'a pas été créée par le Comité permanent interorganisations (CPI). Le CPI n'est en rien responsable du contenu ou de l'exactitude de cette adaptation. L'édition anglaise originale "Inter-Agency Standing Committee. Basic Psychosocial Skills: A Guide for COVID 19 Responders", licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO sera l'édition ayant force exécutoire et faisant foi.

Annexe C

Outils pour faire face à un sentiment d'impuissance

CERCLES DE CONTRÔLE

Si vous ressentez de l'impuissance à aider les autres, il peut être utile d'identifier les problèmes que vous pouvez résoudre vous-même et ceux dont la résolution ne dépend pas de vous. Soyez indulgent avec vous-même si vous n'avez pas la possibilité d'aider dans une situation particulière.



Source : IASC (Inter-Agency Standing Committee), **Compétences élémentaires dans le domaine psychosocial - Un guide de l'intervenant pour la COVID 19, page 22** :

<https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-06/Basic%20Psychosocial%20skills-%20A%20Guide%20for%20COVID-19%20Responders%20%28French%29.pdf>

Cette adaptation n'a pas été créée par le Comité permanent interorganisations (CPI). Le CPI n'est en rien responsable du contenu ou de l'exactitude de cette adaptation. L'édition anglaise originale "Inter-Agency Standing Committee. Basic Psychosocial Skills: A Guide for COVID 19 Responders", licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO sera l'édition ayant force exécutoire et faisant foi.

Outils pour aider un jeune client à s'aider lui-même

AIDER LES AUTRES À S'AIDER PAR EUX-MÊMES

Souvent, pour que les gens puissent se rétablir, ils doivent sentir qu'ils gardent un contrôle sur leur vie. La meilleure façon de soutenir les autres est de les aider à s'aider par eux-mêmes. Cela vous donnera également plus d'énergie et de temps pour accompagner d'autres personnes dans le besoin. Vous pouvez utiliser la méthode « **STOPPER, PENSER, AGIR** ».



STOPPER Aidez la personne à faire une pause pour réfléchir à ses problèmes les plus urgents. Proposez-lui d'utiliser les cercles de contrôle pour identifier et choisir un problème sur lequel elle pourra agir par elle-même.



PENSER Invitez la personne à réfléchir aux moyens de gérer ce problème. Les questions suivantes pourront l'aider :

- Qu'avez-vous fait auparavant pour surmonter de tels problèmes ?
- Qu'avez-vous déjà essayé de faire ?
- Y a-t-il quelqu'un qui peut vous aider à gérer ce problème (par exemple, un ami, un proche ou une organisation) ?
- D'autres personnes que vous connaissez ont-elles eu des problèmes semblables ? Comment ont-elles géré cela ?



AGIR Aidez la personne à identifier un moyen de gérer ce problème et de le tester. Si cela ne fonctionne pas, invitez-la à tenter une autre solution.

Source : IASC (Inter-Agency Standing Committee), **Compétences élémentaires dans le domaine psychosocial - Un guide de l'intervenant pour la COVID 19, page 13** :

<https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-06/Basic%20Psychosocial%20Skills-%20A%20Guide%20for%20COVID-19%20Responders%20%28French%29.pdf>

Cette adaptation n'a pas été créée par le Comité permanent interorganisations (CPI). Le CPI n'est en rien responsable du contenu ou de l'exactitude de cette adaptation. L'édition anglaise originale "Inter-Agency Standing Committee. Basic Psychosocial Skills: A Guide for COVID 19 Responders", licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO sera l'édition ayant force exécutoire et faisant foi.

Outils pour l'écoute active

L'écoute attentive est une technique qui vous aide à bien écouter et à favoriser votre communication de soutien. Cela suppose trois étapes :

Ecoutez attentivement



- Essayez sincèrement de comprendre le point de vue et les sentiments de la personne.
- Laissez-la parler, restez silencieux jusqu'à ce qu'elle ait fini de parler.
- Limitez les distractions : s'il y a du bruit, pouvez-vous aller dans un endroit plus calme ? Etes-vous en condition de vous concentrer sur la personne et ce qu'elle dit ?
- Soyez chaleureux, ouvert et détendu dans votre façon de vous présenter.

Répétez



- Répétez les messages et les mots importants dits par la personne, comme *“Vous dites que prendre soin de vos enfants tout en travaillant peut vous étouffer ?”*
- Demandez des éclaircissements s'il y a quelque chose que vous n'avez pas compris, par exemple *“Je n'ai pas très bien saisi ce que vous venez de dire, pourriez-vous m'expliquer ça de nouveau ?”*

À la fin de l'entretien, résumez ce que vous avez compris



- Identifiez et répétez les points importants que la personne vous a dits, qu'elle sache que vous l'avez entendue et bien comprise, par exemple *“D'après ce que vous m'avez dit, vous êtes principalement préoccupé par [résumer les principales préoccupations qu'elle a exprimées], n'est-ce pas ?”*.
- Décrivez ce que vous lui avez entendu dire plutôt que d'interpréter ce qu'elle pense de la situation, par exemple, ne dites pas : *“Vous devez vous sentir très mal (ou effondrée)”*. Ne jugez ni la personne ni sa situation.

Source : IASC (Inter-Agency Standing Committee), **Compétences élémentaires dans le domaine psychosocial - Un guide de l'intervenant pour la COVID 19, page 11** :

<https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-06/Basic%20Psychosocial%20Skills-%20A%20Guide%20for%20COVID-19%20Responders%20%28French%29.pdf>

Cette adaptation n'a pas été créée par le Comité permanent interorganisations (CPI). Le CPI n'est en rien responsable du contenu ou de l'exactitude de cette adaptation. L'édition anglaise originale "Inter-Agency Standing Committee. Basic Psychosocial Skills: A Guide for COVID 19 Responders", licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO sera l'édition ayant force exécutoire et faisant foi.

Étude de cas : évaluation du placement à l'isolement du point de vue d'un professionnel de santé mentale

Voici l'évaluation que pourrait établir un psychologue concernant la situation présentée dans l'étude de cas :

[Description objective des faits]

ACTIONS RECOMMANDÉES

Les mesures suivantes auraient dû être prises :

- Placer la personne dans un établissement de santé afin qu'elle soit dans un environnement sûr où elle recevra le soutien nécessaire
- Ne pas laisser la personne seule et la surveiller en permanence
- Traiter médicalement toute blessure ou empoisonnement
- Si une hospitalisation est nécessaire, continuez à surveiller étroitement la personne pour prévenir le suicide
- Proposer et activer le soutien psychosocial
- Offrir un soutien aux aidants
- Consulter un spécialiste de la santé mentale
- Maintenir un contact et un suivi réguliers

INSUFFISANCES DES MESURES PRISES

Plusieurs mesures qui auraient dû l'être n'ont pas été prises par les autorités après avoir déterminé que le client risquait de se faire du mal. En particulier :

1. Il est resté seul.
2. Il n'a pas été placé dans un environnement où il aurait pu recevoir le soutien nécessaire.
3. Son état mental et sa détresse émotionnelle n'ont pas été identifiés ni traités.
4. Aucun soutien psychosocial n'a été proposé, et aucun spécialiste de la santé mentale n'a été consulté.
5. Pendant ses trois jours en isolement, il n'a pas eu de contacts réguliers avec une autre personne et n'a pas non plus bénéficié de soins de suivi suffisants pour traiter le traumatisme qu'il a subi en raison de cette période d'isolement.

En outre, aucune information adéquate n'a été fournie sur les avantages de la prise de médicaments prescrits, les effets secondaires attendus, l'importance de prendre systématiquement les médicaments (même lorsque les conditions/symptômes s'atténuent ou semblent s'améliorer) et la durée recommandée pour chaque médicament.

Annexe F

L'incapacité du client à communiquer ses besoins en raison des barrières linguistiques, et la gravité de la situation n'ont pas été prises en compte, et il ne semble pas que les professionnels de la santé aient tenu compte du contexte culturel lié à son origine afghane, ni n'aient adopté une approche tenant compte des traumatismes.

En outre, les professionnels de la santé ne lui ont pas offert un espace où il aurait pu exprimer ses préoccupations concernant les médicaments ou son traitement en général. Enfin, le client n'a pas été suffisamment surveillé pendant ses jours d'isolement, ce qui a augmenté le risque de surdose et l'a rendu vulnérable à un épisode maniaque ou à d'autres effets secondaires sans traitement immédiat et/ou nécessaire.

ALTERNATIVES À L'ISOLEMENT

Des alternatives à l'isolement qui auraient mieux répondu aux besoins du client et auraient été plus appropriées pour gérer son état psychologique n'ont pas été envisagées. La priorité aurait dû être de stabiliser le client et de lui apporter un soutien psychologique, afin de mieux comprendre la cause principale de ses idées suicidaires.

SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE NÉCESSAIRE

Un soutien psychologique suffisant impliquerait (de) :

- L'exploration des raisons et des moyens de rester en vie.
- Mettre l'accent sur les points forts de la personne en l'encourageant à parler de la façon dont des problèmes antérieurs ont été résolus.
- Envisager une thérapie axée sur la résolution des problèmes pour aider les personnes ayant commis des actes d'automutilation au cours de l'année écoulée, si des ressources humaines suffisantes sont disponibles.
- Mobiliser la famille, les amis, les personnes concernées et les autres ressources disponibles pour assurer une surveillance étroite de la personne tant que le risque d'automutilation ou de suicide persiste.
- Conseiller à la personne et à ses aidants de limiter l'accès aux moyens d'automutilation ou de suicide (par exemple, les pesticides ou les substances toxiques, les médicaments sur ordonnance, les armes à feu etc.).
- Renforcer le soutien social en mobilisant les ressources communautaires disponibles. Il peut s'agir de ressources informelles comme les parents, les amis, les connaissances, les collègues et les autorités religieuses ou de ressources communautaires formelles, si elles existent, comme les centres de crise et les centres locaux de santé mentale.

Le client n'a pas bénéficié de ces soins ; il n'a pas reçu une aide psychologique appropriée, en particulier, les raisons pour lesquelles il envisageait de s'automutiler n'ont pas été explorées et aucune solution proposée. Sa famille, ses amis et sa communauté n'ont pas été mobilisés pour lui apporter un soutien supplémentaire.

Annexe F

CONCLUSION

En conclusion, la réaction des autorités était inappropriée et aurait pu avoir un effet néfaste sur le client.

En tant que représentant légal, vous pourriez essayer d'obtenir des informations similaires à ce rapport fourni par un psychologue. Sur cette base, les autorités devraient être sensibilisées à ces lacunes, que ce soit par des actions en justice ou par l'organisation d'une table ronde ou d'une réunion rassemblant les différents services impliqués pour aborder le sujet.

RÉFÉRENCES

Publications

Réseau européen pour une justice adaptée aux enfants, Child-Friendly Justice In Action – Boîte à outils favorisant l'intégration des principes d'une justice adaptée aux enfants dans les procédures administratives et judiciaires (2020) https://www.cfjnetwork.eu/_files/ugd/053c39_678123b54a4e4e1299d3731949aeafad.pdf

Conseil de l'Europe, Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants (2010), disponible à l'adresse <https://rm.coe.int/16804b92f6>

Council of the Baltic Sea States Secretariat and Child Circle / Olivia Lind Haldorsson: Barnhus Quality Standards (2017).

Council of the Baltic Sea States Secretariat and Child Circle / Olivia Lind Haldorsson: Interagency Agreement - Template and guidance (2019).

Council of the Baltic Sea States Secretariat and Child Circle / Rebecca O'Donnell: At the Crossroads: Exploring changes to criminal justice proceedings when they intersect with child protection proceedings in cases involving child victims of violence (2020).

Défense des Enfants International (DEI) Belgique : Manuel pour les Etats membres de l'UE : Comment garantir les droits des enfants en conflit avec la loi ? (2018) <https://lachild.eu/wp-content/uploads/2018/04/Manuel-EM-UE-FR.pdf>

Défense des Enfants International (DEI) Belgique : Les avocats d'enfants en conflit avec la loi - Guide pratique à portée internationale (2018). https://lachild.eu/wp-content/uploads/2016/05/DEI_guide-pratique_avocats_FR_LowRes.pdf

Défense des Enfants International (DEI) Belgique: Affiche, Normes internationales et régionales en matière de justice juvénile (2018). <https://lachild.eu/wp-content/uploads/2018/07/Dei-poster-FR.pdf>

Défense des Enfants International (DEI) Belgique : Guide pratique - Monitoring des lieux où des enfants sont privés de liberté (2016). http://www.childrensrightsbehindbars.eu/images/Guide/Guide_Pratique.pdf

Défense des Enfants International (DEI) Belgique : Guide pratique pour les avocats : Comment assister un enfant en conflit avec la loi ? (2018). https://lachild.eu/wp-content/uploads/2016/05/Guide_Avocats_FR-web.pdf

DLA Piper: Access to justice and the right to education for children with disabilities (2017).

Graziani Laurence / CLEAR Rights: European review of practices and gaps in legal aid systems for children in Belgium, France, Hungary, Romanian and the Netherlands (2021).

IASC. Compétences élémentaires dans le domaine psychosocial - Un guide de l'intervenant pour la COVID 19 (2020). <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2020-06/Basic%20Psychosocial%20Skills-%20A%20Guide%20for%20COVID-19%20Responders%20%28French%29.pdf>

Kraemer et Patten, «Establishing a Trauma-Informed Lawyer-Client Relationship », Trauma in Practice Vol. 33, Np. 10 (2014).

LA CHILD / Agne Limante, Simonas Nikartas, Ruta Vaiciuniene, Eva Gangneux, Blandine Lens, Klodian Gega, Holta Zajac, Rezarta Abdiu : L'aide juridique pour les enfants dans les procédures pénales : rapport sur les contextes actuels dans les pays européens (2021). <https://lchild.eu/wp-content/uploads/2021/06/FINAL-LA-Child-European-Report-FR.pdf>

LA CHILD / Agne Limante, Simonas Nikartas, Ruta Vaiciuniene, Eva Gangneux, Klodian Gega: Legal aid for children in conflict with the law in international and European instruments (2021). <https://lchild.eu/wp-content/uploads/2021/06/International-report-new-version-with-cover.pdf>

LA CHILD / Eva Gangneux, Zoé Duthuillé, Agne Limante, Simonas Nikartas, Ruta Vaiciuniene, Klodian Gega : Lignes directrices pour une aide juridique adaptée aux enfants en conflit avec la loi (2021). https://lchild.eu/wp-content/uploads/2021/10/LA-CHILD_FR_LowRes.pdf

Policing of Children and Young People : A Case for «Child-Friendly Police», Justice with Children, octobre (2021). https://www.tdh.ch/sites/default/files/policing_of_children_and_young_people_final-version.pdf

Nations Unies : Rapport de l'expert indépendant chargé de diriger l'étude mondiale des Nations Unies sur les enfants privés de liberté, A/74/136 ou le rapport final (2019). <https://omnibook.com/global-study-2019/liberty/page-001.html>

Cadre juridique (principales sources)

Directive (UE) 2016/800 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative à la mise en place de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales (2016).

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32016L0800&from=CS>

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989) <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-child>

Sites web

Les droits des enfants derrière les barreaux, disponible sur <http://www.childrensrightsbehindbars.eu>

Défense des Enfants International (DEI) Belgique : Alternative Ways to Address Youth, disponible sur <https://www.dei-belgique.be/index.php/projets/acheves/alternative-ways-to-address-youth.html>

Defence for Children International (DCI) Belgium: Young in Prison, available at <https://www.dei-belgique.be/index.php/ressources-externes/publications/download/41-publications/439-projet-youthlab-theory-of-change-young-in-prison.html>

Emotion Aid. 5 steps for managing our emotions and reactions during times of stress or crisis. <https://healingtrauma.org.il/en/home-3/>

LA CHILD : My Lawyer, My Rights, disponible sur <https://lachild.eu/the-projects/mylawyer-myrights/>

Terre des hommes : Policy brief: JUST with children. Child-friendly justice for all children in Europe (2020), disponible sur <https://tdh-europe.org/library/policy-brief-just-with-children-child-friendly-justice-for-all-children-in-europe/7293>

Therapist Aid. Worry Exploration Questions, disponible sur <https://www.therapistaid.com/worksheets/worry-exploration-questions.pdf>

UNICEF : Justice for Children, disponible sur <https://www.unicef.org/protection/justice-for-children>

UNICEF : Psychosocial Support for Children (2010), disponible sur https://www.unicef-irc.org/publications/pdf/iwp_2010_14.pdf

Autres références sur les normes de qualité Barnahus :

<https://www.barnahus.eu/en/publication/at-the-crossroads-exploring-changes-to-criminal-justice-proceedings-when-they-intersect-with-child-protection-proceedings-in-cases-involving-child-victims-of-violence/>

<https://www.barnahus.eu/en/publication/interagency-agreement-template-and-guidance/>
<https://www.barnahus.eu/en/publication/standards/>

<https://childrenatrisk.cbss.org/publications/the-promise-barnahus-quality-standards/>

NOTES

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

A series of 30 horizontal dotted lines for writing, spaced evenly down the page.

Ce guide a été rédigé pour toute personne qui représente ou conseille juridiquement un enfant en conflit avec la loi et pour toute personne qui envisage de le faire à l'avenir et souhaite être bien informée.

Ce document doit servir de support de connaissances aux professionnels du droit. Il contient :

- **14 Standards de qualité**, c'est-à-dire 14 principes fondamentaux en matière d'assistance juridique (participative, centrée sur les droits de l'enfant, sûre et protectrice etc.). Chaque standard est accompagné d'indicateurs permettant de mesurer leur mise en œuvre, ils reflètent les principales valeurs, exigences et normes pertinentes lorsqu'un avocat représente ou conseille un enfant en conflit avec la loi.
- **Un Guide étape par étape** contenant des instructions détaillées pour les avocats sur la manière de fournir une assistance juridique aux enfants. Le Guide est conçu comme un outil pouvant être utilisé à tout moment et qui guidera un avocat à travers les différentes phases de la représentation d'un enfant en conflit avec la loi. Le guide étape par étape fournit également des informations sur l'identification des risques, particulièrement en matière de santé mentale et l'orientation vers d'autres professionnels si nécessaire.



PARTENAIRES DU PROJET :



Le projet CLEAR-Rights est cofinancé par le programme Justice de l'Union européenne (2014-2020). Le contenu de ce document ne représente que le point de vue des auteurs et n'engage que leur seule responsabilité. La Commission européenne n'accepte aucune responsabilité quant à l'usage qui pourrait être fait des informations qu'il contient.